

ORGNAC-SUR-VEZERE

BULLETIN MUNICIPAL



La Vézère

N° 23

Décembre 2016

SOMMAIRE

LA VIE COMMUNALE

Le Mot du Maire	5
Les comptes administratifs 2015	7
Etat Civil 2016	11
La vie du centre communal d'action social (CCAS)	12
Tarifs communaux 2016	14
Informations pratiques	15
Calendrier des manifestations	20
Reportage photos sur les animations communales	21
La bibliothèque municipale et les auteurs Orgnacois	23

LES TRAVAUX REALISES ET LES PROJETS DES PROCHAINES ANNEES

Les Travaux 2016	25
Les Projets	29

EXPRESSION LIBRE

La Pirale du Buis	33
-------------------	----

LES RECENSEMENTS

Le recensement militaire	36
--------------------------	----

LA VIE ASSOCIATIVE

Club Athlétique Orgnacois	37
Club Orgnac Amitié	39
Le Comité des Fêtes	41
Section des ACPG-CATM ORGNAC/VEZERE	42
Société de Chasse Communale	44
Société de Chasse ORGNAC – PROPRIETAIRES	45
Les Amis de l'Eglise Saint-Martial d'ORGNAC/VEZERE	47

LES SERVICES EXTERIEURS

Le Service de Coordination de l'Autonomie de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche	49
--	----

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus de réunions	51
--------------------------------	----

LE MOT DU MAIRE

2016 se termine et restera dans les mémoires une année marquée par la disparition de visages familiers qui laisse un vide pour leur famille. Je tiens à leur exprimer ici ma profonde sympathie. J'ai une pensée particulière pour Guy LARIVIERE qui a exercé un mandat d'élu communal. Qu'il soit ici remercié pour ses engagements dans d'autres instances (président de l'amicale laïque de l'époque, de l'association des anciens combattants et prisonniers de guerre ORGNAC-VIGEOIS, membre du bureau du club athlétique orgnacois).

Ce bulletin aura été le seul numéro de l'année, la principale raison étant le nombre d'articles jugé trop insuffisant pour une publication en juillet dernier. Il s'agit là d'un constat et en même temps un appel à toutes celles et ceux qui voudraient bien s'associer à une parution éventuelle en juillet 2017. Merci d'avance !

Cette période des vœux me donne l'occasion de dresser un bref bilan de nos actions.

En premier lieu, je rappelle que notre **bibliothèque** communale inaugurée en décembre 2015 est ouverte au public depuis avril 2016. L'accueil est assuré par une équipe de bénévoles Milena LOUBRIAT, Monique CELERIER, Colette DUBERNARD, Raymonde DUCLOUX, Pascale GOLFIER, Francine MESPOULHES auxquelles je présente mes très sincères remerciements.

Dans la rubrique **des travaux réalisés sur l'année**, figurent les travaux d'élargissement de l'entrée de la cour de la mairie, l'ouverture d'un nouvel accès au cimetière, la réfection de son mur d'enceinte aux endroits les plus dégradés, la rénovation d'un logement de l'ancienne poste et des reprises ponctuelles sur la voirie communale de COMBORN, ROUFFIGNAC et dans le BOURG.

A ces travaux s'ajoutent 3 dossiers à caractère pluriannuel qui avaient été déjà évoqués dans le précédent bulletin. Ce sont le déplacement des toilettes publiques, l'aménagement du bourg et les travaux de restauration de l'église.

Les nouvelles toilettes seront déplacées dans le local situé à l'arrière du site de l'ancienne forge. Ce déplacement répond en particulier aux conditions normales d'accès aux personnes à mobilité réduite. Le coût financier est en cours de validation pour des travaux de réalisation qui devraient avoir lieu au cours du 1^{er} semestre 2017.

Pour ce qui est de **l'aménagement du bourg**, les travaux devraient débuter à partir du second semestre 2017 pour une tranche ferme englobant l'ensemble de la place de l'église côté forge et côté balcon. Un descriptif détaillé du financement du projet et de son déroulement figure dans les pages suivantes.

S'agissant de **l'église**, il a été décidé de prendre l'attache d'un assistant à la commune pour élaborer un plan global de restauration. Cette démarche se fait naturellement en étroite concertation avec l'Association des Amis de l'Eglise Saint-Martial d'Orgnac sur Vézère.

Enfin, il y a lieu de rappeler la prochaine dotation de notre commune **d'un plan local d'urbanisme (PLU)**. Cette dotation est devenue indispensable si nous voulons développer notre commune de manière cohérente, préserver sa qualité et ses spécificités en conformité avec le cadre juridique actuel.

Pour mener à bien ce projet nous avons choisi de rejoindre un groupement de communes de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche qui avec notre participation a retenu un cabinet d'études. Les attentes d'un PLU, son contenu et les modalités d'élaboration sont indiqués dans ce bulletin à la page 32. Une première réunion publique d'information aura lieu le jeudi 9 février 2017 à la salle polyvalente Paul COMBY des Fombiades.

Après ce tour d'horizon de notre investissement dans des opérations qui engagent l'avenir de notre commune, je ne peux passer sous silence la réunion de bienvenue **des nouveaux habitants** de la commune le 29 avril dernier qui a accueilli 9 familles.

Je rappelle qu'en à peine 2 ans, depuis début 2015, 17 nouvelles familles ont choisi de s'installer dans notre commune qui comptait 308 habitants au dernier recensement (2015). Je renouvelle à toutes ces familles tous

nos vœux de bienvenue et les invite à se rapprocher de toutes celles et ceux qui peuvent participer à leur intégration dans la vie communale (équipe municipale, agents communaux, associations, centre communal d'action sociale).

Enfin, dans ce « mot du maire », je m'adresse à toutes **les associations** de la commune. Elles sont un élément vital de notre vie communale et je sais qu'être bénévole peut être difficile car il n'est pas toujours aisé de donner de son temps.

Dans cette époque où les compliments sont délivrés avec parcimonie, je me permets de vous faire part de la remarque que j'entends relativement souvent ! « A ORGNAC, il s'y passe beaucoup de choses ! » Cela fait naturellement plaisir et j'encourage et remercie bien chaleureusement toutes celles et ceux d'entre vous qui s'investissent dans nos associations, ce sont : l'association des anciens combattants, l'association des aînés Club Orgnac Amitié, le Comité des fêtes, l'association des amis de l'église Saint Martial d'Orgnac sur Vézère, le club de rugby « Club Athlétique Orgnacois », l'association Familles rurales, la société de chasse communale, la société de chasse Orgnac propriétaires, l'association des eaux du bourg, dont les activités sont régulièrement relayées par la presse et notre correspondante à laquelle je renouvelle mes remerciements.

Le dynamisme de ce réseau associatif est en même temps un signal fort pour toutes celles et ceux qui peuvent aujourd'hui s'interroger sur leur prochain lieu de résidence et accorder une priorité à un environnement calme et serein, proche de leur lieu de travail.

Pour terminer mon propos je précise que **la cérémonie des vœux du nouvel an 2017**, à laquelle vous êtes tous cordialement invités, se tiendra le samedi 21 janvier 2017 à partir de 17h 30, salle polyvalente Paul COMBY des Fombiardes.

Que ces quelques lignes soient pour vous tous un message d'encouragement pour l'année 2017. Avec la même intention, le conseil municipal, le personnel communal se joignent à moi pour vous offrir tous nos vœux de santé, bonheur et réussite pour cette nouvelle année.

Marcel DANDALEIX

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Analyse financière

La séance du conseil municipal du 24 mars 2016 a commencé par l'approbation à l'unanimité des comptes administratifs 2015 en présence de Madame CHANCY trésorière.

Ces documents comptables permettent d'évaluer, d'apprécier la santé financière des budgets se rapportant à la commune, au service de distribution d'eau potable et assainissement, au CCAS et au lotissement du Poteau.

L'excédent provenant du fonctionnement courant de chaque budget doit être suffisant pour permettre de financer les dépenses d'investissement avec l'aide de partenaires comme l'Etat, le Conseil départemental, la communauté de communes et les banques, **l'objectif étant de préserver une bonne qualité de vie avec des services appropriés à l'ensemble de la population tout en renforçant l'attractivité de notre commune afin d'accueillir de nouveaux habitants.**

Budget principal de la commune

1 Section de fonctionnement de la commune

Cette section regroupe toutes les dépenses et les recettes effectivement réalisées (mandats et titres émis) concernant l'activité courante.

	2015	2014	Variations
Charges à caractère général	62 288	62 978	-690
Charges de personnel	83 647	79 158	4 489
Charges de gestion courantes	24 496	26 079	-1 583
Charges financières	1 797	1 344	453
Total dépenses réelles	172 228	169 559	2 669

Atténuation de charges	131		131
Services, domaine et ventes	14 516	10 501	4 015
Impôts et taxes	96 836	92 402	4 434
Dotations et participations	87 681	83 048	4 633
Autres produits	16 026	20 824	-4 798
Total recettes réelles	215 190	206 775	8 415
Produits exceptionnels		289	-289

Excédent réel	42 962	37 505	5 457
Opérations d'ordre	-3 581	-3 870	289
Résultat exercice	39 381	33 635	5 746

Excédents reportés (réserves)	167 204	154 552	12 652
	121 790 + 45 414 (3A)	109 138 + 45 414 (3A)	
Résultat total avec report	206 585	188 187	18 398

Le résultat 2015 est de 39 381 €. Il augmente de 5746 € (17 %) ce qui est non négligeable.

Les réserves se confortant d'année en année, le résultat total comprenant toujours les 45 414 € provenant de la dissolution de la communauté de communes des 3 A atteint 206 585 € fin 2015.

Cependant ces 45 414 € sont utilisés pour rembourser une partie de la dette du lotissement du poteau.

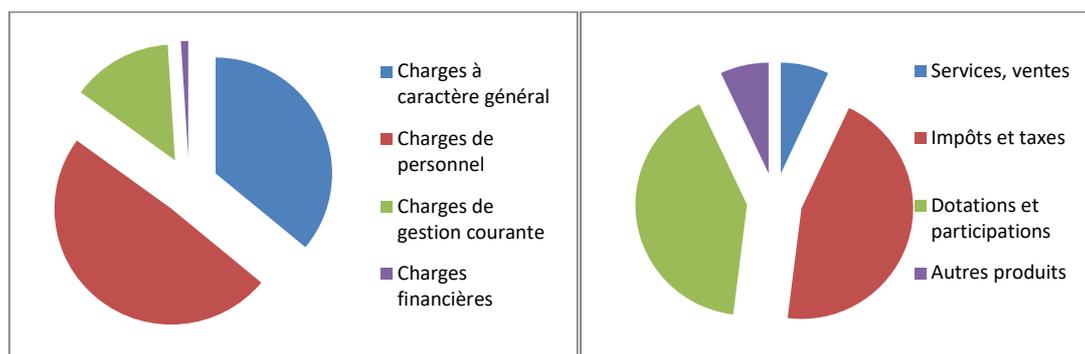
Globalement les dépenses réelles à 172 228 € ont été maîtrisées et la répartition est peu différente de celle de 2014. Elles n'augmentent que de 2 669 € (1.57 %). On remarque toujours la place prépondérante des charges de personnel à 83 647 € en augmentation de 5.6 %, les autres charges diminuant ou se maintenant.

Dans les charges à caractère général, les dépenses engagées pour l'entretien de la voirie, des bâtiments et du matériel sont bien présentes.

Les charges financières (intérêts des emprunts) avec 1 797 € pèsent très peu sur le budget de la commune (1% du total des dépenses).

Dépenses 2015

Recettes 2015



En même temps, les recettes à 215 190 € augmentent de 8 415 € (4%) avec une répartition semblable à celle de 2014. Les principales ressources proviennent des impôts et des dotations et participations (Etat et collectivités locales). Elles couvrent facilement les dépenses et permettent de dégager un excédent ou autofinancement annuel de 39 381 € (opérations d'ordre déduites).

Ce niveau d'autofinancement est indispensable pour financer au mieux les opérations d'investissements

2 Section d'investissement de la commune

Dépenses

Dépenses d'investissement Commune	2015		2014	
	Mandats émis	A réaliser	Mandats émis	A réaliser
Centre de secours Vigeois			35 227	
Réhabilitation Bourg et Eglise	1 896	7 800		
Extincteurs	996			
Matériel et petits équipements	1 524		13 037	
Aménagement poste	2 388			
Voirie	19 569		32 414	
Stade			5 826	
Site internet	936			
Bibliothèque	30 634			
Total opérations d'équipement	57 943	7 800	86 505	
Remboursement emprunts (capital)	4 932		5 038	
Total dépenses financières	4 932		5 038	
Total dépenses investissements	62 875		91 543	
Opération d'ordre			35 227	
Déficit reporté	29 550		24 362	
Total définitif (avec report)	92 425	7 800	151 132	

Cette année 2015 est marquée par la réalisation de la salle multimédia (bibliothèque) pour 30 634 €, et naturellement par l'entretien de la voirie. En même temps l'aménagement d'un logement à l'ancienne poste a été mené à bien pour une prochaine location et le projet pluriannuel de l'aménagement du bourg a été amorcé.

Recettes

Recettes d'investissement Commune	2015		2014	
	Titres émis	A réaliser	Titres émis	A réaliser
Subvention d'investissement	8 567	20 933	306	8 567
Emprunt			35 227	
Total recettes d'équipement	8 567	20 933	35 533	8 567
FCTVA (Fonds de compensation TVA)	18 172		22 537	
Taxe aménagement	1 297		53	
Dépôts et cautionnement	722			
Excédents de fonctionnement	20 983		24 362	
Total recettes financières	41 174		46 952	
Total recettes réelles	49 741		82 485	8 567
Opération d'Ordre	3 581		3 870	
Opérations patrimoniales			35 227	
Total opérations d'ordre	3 581		39 097	
Total recettes d'investissement	53 322	20 933	121 582	8 567

Les recettes 2015 liées aux investissements ne couvrent pas les dépenses, des subventions étant encaissées sur l'année 2016 (A réaliser) comme par exemple 14 416 € pour la bibliothèque et 6 517 € pour la voirie.

Au final, la section d'investissement 2015 a un solde négatif de 39 103 €.

Ce déficit est largement couvert par l'excédent de fonctionnement de 206 585 €.

Il reste ainsi un **Fonds de roulement ou réserve financière) de 167 482 €** pour permettre d'appréhender 2 points essentiels pour l'avenir de notre commune.

- **L'impact financier du lotissement du Poteau en attendant la vente des lots.**
- **La réalisation de l'aménagement du bourg.**

Budget du service de l'eau potable et assainissement

1 Section d'exploitation (fonctionnement)

Service de distribution eau potable et assainissement	2015	2014	Variation
Charges à caractère général	22 674	20 749	1 925
Charges de personnel	10 000	9 200	800
Intérêts des emprunts	5 024	1 864	3 160
Charge exceptionnelle	1 148		1 148
Dépenses réelles d'exploitation	38 846	31 813	7 033
Dotations aux amortissements	26 246	21 219	5 027
Total dépenses d'exploitation	65 092	53 032	12 060
Ventes eau et redevance	58 626	50.486	8 140
Subvention exploitation		3 500	-3 500
Autres produits	70	1 442	-1 372
Recettes réelles d'exploitation	58 696	55 428	3 268
Quote-part des subventions d'investissement versée au résultat	7 240	7 240	0
Total recettes d'exploitation	65 936	62 668	3 268
Excédent exercice (réel)	844	9 636	-8 792
Excédents reportés	9 636	0	9 636
Total définitif (avec report)	10 480	9 636	844

Les dépenses 2015 ont augmenté de 22,7% par rapport à 2014 à cause de l'augmentation des intérêts d'emprunt réalisés pour la rénovation du château d'eau et des amortissements des nouveaux équipements.

Grace à une augmentation raisonnée du prix de l'eau, le montant des recettes a été suffisant pour atteindre un solde positif de fonctionnement de 844 € qui avec les 9 636 € des années précédentes donne un total d'autofinancement de 10 480 €

2 Section investissement

Dépenses

Dépenses d'investissement Service Eau	2015		2014	
	Mandats émis	A réaliser	Mandats émis	A réaliser
Rénovation château d'eau			115 069	
Renforcement Eau Stade			3 396	
Assainissement stade			9 029	
Extension réseau			672	
Total opérations			128 166	
Remboursement des emprunts	9 658		12 818	
Total dépenses financières	9 658		12 818	
Total dépenses réelles	9 658		140 984	
Opérations d'ordre	7 240		7 240	
Total dépenses d'investissement	16 898		148 224	
Report	35 337		63 462	
Total définitif	52 235	0	211 686	0

Recettes

Recettes d'investissement Service Eau	2015		2014	
	Titres émis	A réaliser	Titres émis	A réaliser
Subventions d'investissement	44 173			38 653
FCTVA et autres recettes	18 454		4 209	
Report 2013			14 335	
Total recettes réelles	62 627		18 544	38 653
Opérations d'ordre	26 246		30 881	
Total recettes d'investissement	88 873		49 425	38 653
Excédent d'investissement reporté	0		63 462	
Total recettes d'investissement	88 873	0	112 887	38 653

La section investissement 2015 se distingue par une absence d'investissement (les gros travaux étant achevés), et par l'encaissement des subventions et de la TVA.

Le solde final est ainsi de 36 638 (les opérations d'ordre se compensant avec la section de fonctionnement).

Si on ajoute les 10 480 € d'excédents de la section fonctionnement à ces 36 638 € on obtient une réserve ou **Fonds de Roulement de 47 118 €**.

Budget du CCAS

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Fêtes et Cérémonies	1033	Recettes réelles	1 820

Le résultat de cette année 2015 s'élève à 787 € æ qui donne avec les réserves de 1 097 € un excédent total de 1 884 €.

Marcel DANDALEIX

ETAT CIVIL 2016

NAISSANCES :

Tom, Paul MAMALET MALEYRIE,

de Benoit MAMALET et de Sonia, Sophia MALEYRIE

Le 21 février 2016 le Roulet

Collyne Corinne, Colette GUILLET

de Patrick, Roger Maurice GUILLET et de Cécile, Stéphanie, Jennifer LAJON

Le 4 juillet 2016 à Comborn

Lily, Marilou MADUPUY,

de Xavier, Gabriel MADUPUY et d'Emmanuelle BOISSIER

Le 26 juillet 2016 les Fombiarden

Martin, Nathanaël DUVIALLARD,

de Clément DUVIALLARD et de Elodie BRUN

Le 12 août 2016 les Chaises Hautes

Jules MAZARD,

de David MAZARD et Aurore, Virginie, Laëtitia BESSE

Le 26 septembre 2016 les Fombiarden

MARIAGE :



DECES :

Clément VIAUD, Colomiers, le 14 janvier à Frégemouche Orgnac-sur-Vézère

Guy LARIVIERE, Les Fombiarden, le 22 juillet à Brive la Gaillarde



LA VIE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

D'ORGNAC SUR VEZERE

Rappel du rôle et des missions d'un C.C.A.S.

Il intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales.

Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune, il est rattaché à la collectivité territoriale (commune), mais garde tout de même une certaine autonomie de gestion ayant son budget propre.

Il met en place une série d'actions, généralement de prévention et de développement social dans la commune, et collabore avec des institutions publiques et privées.

Pour cela il développe des activités et missions visant à assister et à soutenir les populations concernées, telles que les personnes handicapées, les familles en difficulté, les personnes âgées (dans certains cas il gère des services utiles comme crèches, centres aérés, voire maisons de retraite).

Il s'investit dans des demandes d'action sociale (aide médicale).

Dans son action sociale facultative le C.C.A.S. s'occupe de services tels que les secours d'urgence, les colis alimentaires, les chèques d'accompagnement personnalisé. En bref il applique l'essentiel de la politique sociale de la commune.

Il supporte financièrement et techniquement certaines actions sociales dont l'intérêt va directement aux habitants de la commune.

...et à Orgnac ?

Une action est menée depuis bon nombre d'années : l'organisation du **Repas de fin d'année** pour toute personne âgée de plus de 70 ans. Pour celles et ceux ne pouvant assister et participer à ce moment convivial et chaleureux, un **Colis** leur est réservé et distribué pour les fêtes de fin d'année.



Vers le milieu de l'année, en mai-juin, chaque personne ou couple étant dans la tranche d'âge citée reçoit la visite de membres du C.C.A.S. et se voit offrir un plante ou une composition florale. Les notions de proximité, de convivialité et l'échange demeurent l'essentiel et déterminent la priorité des actions à valoriser au sein du C.C.A.S.

Autre action mise en place à la fin de l'année 2016 :

Remise à niveau du code de la route et épreuve de conduite

En quoi consiste cette formation ?

4 séances de 2h de théorie (règles du code de la route)

1 séance individuelle de 1h30 sur le simulateur de conduite

1 séance de 2h de conduite

A qui s'adresse cette formation ?



A toutes celles et à tous ceux qui en éprouvent le besoin, qui souhaitent se tester et apprécier leur aptitude à prendre le volant. Priorité est donnée aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Par qui est dispensée cette formation ?

Par une formatrice diplômée pour la conduite automobile et la sécurité routière. Cette formatrice est salariée de l'Association Départementale pour l'Education Routière et l'Aide à la Mobilité (**A.D.E.R.**) dont le siège est à Malemort. Cette formation théorique est dispensée dans les locaux de la mairie ; le financement est assuré en totalité par le C.C.A.S.

Un groupe de 9 personnes participe à cette action.

Milena LOUBRIAT



TARIFS COMMUNAUX 2017

Location de la salle polyvalente des Fombiardes :

☞ particuliers habitants de la Commune :		
- salle seule		93 €
- salle + cuisine + four électrique.....		140 €
☞ particuliers extérieurs à la Commune :		
- salle seule		140 €
- salle + cuisine + four électrique		187€

Participation aux frais de chauffage pendant la période d'hiver,

soit du 1^{er} novembre au 15 mai..... **55 €**

☞ Réunions diverses en semaine	gratuit
☞ Associations communales	gratuit

Service de l'Eau :

Tarif du m³ d'eau**1 € 13**

Abonnement.... **64 € 00**

Frais de raccordement des compteurs d'eau au réseau communal :

☞ Forfait pour la pose d'un nouveau compteur **600 € TTC**

☞ Pose d'un compteur au lotissement du Poteau et changement compteur d'eau seul : le coût sera déterminé en fonction du tarif 2016 des matériaux nécessaires + 1 heure de main d'œuvre

Redevance assainissement collectif du Bourg :

☞ Part fixe **160 € TTC**

☞ Part variable : basée sur l'impôt foncier bâti 2016 de chaque abonné x 0 € 03

Concessions du cimetière :

1 m ² pour emplacement caverne : 70 €	} perpétuelle
3 m ² : 100 € 00	
6 m ² : 180 € 00	

Case du columbarium : 600 € avec une concession de 50 ans

INFORMATIONS PRATIQUES

ELABORATION D'UN DOCUMENT UNIQUE DE SECURITE

Démarche : *Présentation :*

Quels sont les enjeux de la Prévention :

< **Humains :**

- Préserver l'intégrité physique et la santé des personnes ;
- Améliorer les conditions de travail ;
- Favoriser la motivation et l'implication des agents au travail.

< **Sociaux :**

- Améliorer l'environnement de travail ;
- Réduire l'absentéisme ;
- Augmenter l'efficacité et la qualité des prestations (image de marque de la collectivité ou de l'établissement)

< **Economiques :**

- Diminuer les coûts relatifs à la réparation, à l'indemnisation ;
- Préserver les outils de production.

< **Juridiques :**

- Eviter les pénalités et les condamnations

Points de repères juridiques :

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

(Directive européenneLoi du 31 décembre 1991Réf Code du travail)

Objectif du décret : la prévention des risques Professionnels avec **Obligation** pour l'employeur de créer, conserver et mettre à jour un **Document Unique**.

(l'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède ..)

Facteurs de réussite :

- < Engagement de l'autorité territoriale ;
- < Association de tous les acteurs
- < Démarche dynamique et de progrès ...évaluation continue

La prévention des Risques professionnels, c'est l'affaire de tous mais aussi le Devoir de chacun.

Nous avons sollicité l'aide du :

Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de la Corrèze, Service Santé Sécurité au travail.

Quels sont les messages à retenir :

- **L'évaluation des risques est une obligation imposée par le code du travail.** Elle a pour objectif de détecter les risques auxquels sont exposés les agents et de proposer des mesures pérennes de prévention.
- Pour pouvoir être une réussite, la démarche d'évaluation des risques doit reposer sur une approche structurée, globale et participative.
Ainsi, cette démarche a demandée une participation active des agents puisque l'activité de travail susceptible d'exposer le personnel n'est jamais aussi bien connue que par les agents eux-mêmes. De même l'engagement des élus est fondamental et déterminant notamment dans le choix, le pilotage et la mise en œuvre du plan d'action.
- Cette évaluation est basée sur le principe d'amélioration continue ; en effet, pour des raisons organisationnelles, techniques ou financières, toutes les mesures de prévention ne pourront pas être mises en œuvre dans l'année qui suit l'évaluation initiale. Il conviendra de planifier les actions sur plusieurs années.
- L'évaluation a été réalisée en déclinant **3 Unités de travail** :

services administratif

entretien des locaux

service technique, entretien voirie, service des eaux, espaces-verts

Le **Document Unique de Sécurité** est, à ce jour, **validé**, il doit être **exploité**,à nous de le faire « vivre » et faire remonter auprès du **Centre de Gestion** de la Fonction Territoriale de la Corrèze, Service Santé Sécurité au travail, toutes modifications apportées et autres achats, formations dispensées visant à améliorer la situation professionnelle au quotidien des agents.

Ce Document est à la disposition de chacun, lisible au secrétariat de la mairie.

Paul FREYSSINET



VENTE COMMUNALE DE MATERIEL

La commune met en vente divers mobiliers inutilisés :

- 2 bureaux d'enseignants
- 15 tables d'écolier à ossature métallique double
- 5 tables d'écolier à ossature métallique simple

Les conditions de vente prévoient une vente au plus offrant sous enveloppe cachetée avec Nom, Prénom et adresse.

L'ouverture des offres est fixée le 15 février 2017. En cas d'égalité, la priorité sera accordée aux habitants de la commune.

PRET DES TABLES ET DES BANCS DE L'ANCIENNE FORGE :

Toute personne désireuse d'emprunter table et (ou) bancs doit en faire la demande à la mairie (secrétariat) aux heures d'ouvertures.

- signer une fiche en indiquant ses coordonnées ainsi que le nombre de table, bancs empruntés.
- Préciser le jour de l'enlèvement sachant que l'emprunteur devra assurer le transport et se rendre disponible pour récupérer tables et bancs aux heures d'ouverture de la mairie (lorsque les agents travaillent)
- La restitution se fera dans les mêmes conditions, aux heures d'ouverture de la mairie, avec vérification de l'état de chaque objet rendu.

REGLE D'URBANISME A RESPECTER :

Vous envisagez entreprendre des travaux d'aménagement extérieur de construction ou toute autre réalisations.....

Une Déclaration préalable de Travaux s'impose

Explications :

Alors que pour certains travaux de grande importance, obtenir un permis de construire est indispensable, d'autres constructions ou aménagements plus modestes ne sont pas soumis à la délivrance d'un permis.

Ceux-ci doivent toutefois être précédés d'une déclaration de travaux. Cela concerne toute création d'une surface de plancher inférieure à 20 m² (au-delà de celle-ci demande d'un permis de construire).

Une déclaration préalable aux travaux est un document qui permet à l'administration de vérifier que ces travaux respectent les règles d'urbanisme en vigueur.

Cette déclaration est obligatoire pour la réalisation de faible importance comme la construction d'un garage ou d'un abri de jardin, l'extension, la modification de l'aspect extérieur de votre habitation, ravalement de façade, construction d'une piscine, aménagement d'une véranda, voir édifier une clôture entre-autre.

Pour réaliser une déclaration préalable aux travaux, vous devez vous rendre en mairie et remplir le formulaire CERFA selon le type de travaux concernés.

Après demande en mairie, si vous ne recevez pas de réponse (négative ou demande de délai) de l'administration pendant un mois, le projet est autorisé.

Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans suivants l'autorisation.

UN DEFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE EST A VOTRE DISPOSITION DEVANT LA MAIRIE

Un défibrillateur est un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. Cette analyse est entièrement automatique, ce qui évite à l'opérateur toute prise de décision. Seuls des chocs externes sont possibles, c'est-à-dire que les électrodes sont placées sur la peau du patient. Si elle détecte un rythme choquable, la machine permet de délivrer un choc électrique, ou « défibrillation ».



HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi - Mardi – Jeudi – Vendredi : 8 h 30 – 12 h 30 – 13 h 30 – 17 h

Tél : 05.55.98.94.01 Fax : 05.55.73.79.37

Courrier électronique mairie.orgnac@wanadoo.fr Site internet : www.orgnac.fr

Salle polyvalente des Fombiardenes : 05.55.73.72.35 Stade : 05.55.73.14.13

Permanence de M. le Maire : tous les vendredis après-midi sur Rendez-vous

MAISON DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE

Les permanences de l'Assistante Sociale ont lieu sur rendez-vous.

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la MSD d'Uzerche au **05.19.07.83.70**

Permanence à Uzerche le jeudi de 9h15 à 12h sur rendez-vous

Assistante sociale Mme ROLAND

COMPTEURS D'EAU

Il est rappelé que chaque personne détentrice d'un compteur d'eau doit assurer, en période hivernale, la protection de celui-ci. En cas de gel, ce compteur sera remplacé par les employés communaux et le coût sera facturé par la commune.

ELAGAGE

La végétation des propriétés privées ne doit pas empiéter sur le domaine public. Il appartient aux propriétaires de procéder à l'élagage de leurs plantations, en limite du domaine public.

SECOURS POPULAIRE

Une antenne est ouverte à VIGEOIS au premier étage de la mairie. Elle est destinée à toutes les populations de Vigeois et du canton. (Président M.FANTI Jean-Claude 05.55.98.92.14)

Jours et horaires d'ouverture :

- le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois, de septembre à juin, de 15 h à 17 h
- le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois, de juillet et d'août, de 9 h 30 à 11 h 30.

COORDONNEES UTILES

Gendarmerie de VIGEOIS	05 55 98 91 34	ou le	17
EDF (dépannage)	09 726 750 19		
Pompiers	18		
SAMU ou SMUR	15		
Médecin de garde	15		
Service de Coordination			
De l'Autonomie – UZERCHE	05 55 73 26 53		
Centre Hospitalier – BRIVE	05 55 92 60 00		
CENTRE ANTI POISON	05 56 96 40 80		
INFO DROGUE	08 00 23 13 13		
SIDA INFO SERVICE	08 00 84 08 00		
ENFANCE MALTRAITEE	08 00 05 41 41	OU	119
SOS AMITIES (Limoges)	05 55 79 25 25		
SOS VIOLENCES CONJUGALES	05 55 88 20 20		
France TELECOM (Dépannage)	10 13		
France TELECOM (commercial)	10 14		
La Poste – VIGEOIS	05 55 98 49 22		

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

25 février : Concours de belote de la Société de Chasse Communale à « La Maison de la Chasse »

11 février : Moules frites organisé par le Club Athlétique Ornacois

25 février : Repas organisée par le comité des fêtes

11 mars : Repas de chasse, organisé par la société de chasse « Ornac propriétaires » à la salle polyvalente

8 avril : Soirée « Poule au pot » organisé par le Club Athlétique Ornacois

1^{er} mai : Traditionnel repas, avec casse-croute le matin, organisé par la Société de Chasse Communale à la « La Maison de la Chasse »

08 mai : Repas des anciens combattants à la salle polyvalente

20 mai : Bourse aux plantes, salle de la Forge, organisée par Familles Rurales de 14h à 16h30

01 et 02 juillet : Fête annuelle de la Saint-Martial

7 août : Soirée musicale organisée par l'Association des Amis de l'Eglise Saint-Martial d'ORGNAC/VEZERE suivie d'un repas avec l'OPERITA TRIO dans leur nouveau programme lyrique « Scènes andalouses »

03 septembre : Vide-greniers et repas dans le Bourg organisé par familles Rurales et le Comité des Fêtes

31 décembre : Réveillon de la Société de Chasse Communale à la salle polyvalente des Fombiarden

et une fois/mois : Atelier cuisine organisé par Familles Rurales

REPORTAGE PHOTOS SUR LES ANIMATIONS COMMUNALES



Inauguration de la bibliothèque municipale

14 décembre 2015



23 janvier : les vœux du maire



12 mars : Soirée Cabaret



9 avril : assemblée générale
AESMOV



08 mai : cérémonie aux monuments



17 juin : Rallye du Limousin



22 juin : feu de la Saint Jean



03 juillet : la fête votive



1^{er} août : concert à l'église



07 septembre : le vide-grenier



23 octobre : concours de soupe



11 novembre : cérémonie au monument



3 décembre : Téléthon

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le 14 décembre 2015 nous avons inauguré notre bibliothèque et depuis le mois d'avril 2016 elle est ouverte aux lecteurs.

Nous comptons désormais 33 inscriptions.

Six bénévoles se relient pour recevoir le public pendant les heures d'ouverture :

Tous les lundis de 14h30 à 16h30

Les mercredis des semaines impaires de 15h à 17h

Les samedis des semaines paires de 10h à 12h

Nous nous proposons d'aller chercher les personnes n'ayant pas la possibilité de se déplacer pour venir visiter la bibliothèque et ensuite profiter du choix varié de ses exemplaires. Une communication dans ce sens a été faite auprès des aînés ayant reçu l'invitation au repas de fin d'année offert par le C.C.A.S. N'hésitez pas à contacter la mairie si cette proposition vous intéresse.

Pour renouveler le fond laissé en dépôt par la Bibliothèque Départementale de Prêt de Tulle il y a deux possibilités : aller au dépôt à Tulle ou recevoir le bibliobus. C'est ainsi que trois bénévoles en juin ont passé la journée dans les locaux de la bibliothèque départementale pour procéder à l'échange de 2/3 des exemplaires et que récemment le bibliobus est venu à Orgnac et nous avons pu en changer la moitié. Autre opportunité le passage d'une navette 1 fois par mois qui récupère des exemplaires demandés par d'autres dépôts et qui nous livre les réservations faites par les lecteurs d'Orgnac.

Parallèlement les bénévoles travaillent pour répertorier le fond propre de la bibliothèque d'Orgnac qui a été acquis soit grâce à des dons soit grâce à des achats effectués par la commune. Prochainement ce fond sera à disposition du public et ce sera l'occasion pour mettre en valeur les écrivains orgnacais dont vous trouverez la liste à la fin de cet article...et ils sont nombreux !

Pour donner vie et dynamiser notre bibliothèque deux écrivains sont venus cette année présenter leurs ouvrages et tenir des conférences. Nous avons reçu le 3 juin Jean-Paul Romain-Ringuier qui nous a fait un exposé sur l'exploitation des mines de Kaolin et sur la place des femmes pendant la première guerre mondiale dans le Limousin. Dernièrement, le 18 novembre, Gérard Brutus est venu nous entretenir sur « Le livre de A à Z » en expliquant la procédure et les difficultés auxquelles un écrivain est confronté pour écrire et surtout publier ses ouvrages.

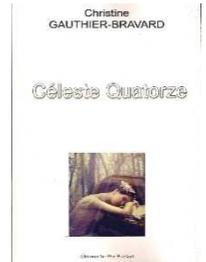
Ces deux soirées se sont déroulées dans une ambiance conviviale et ont été clôturées par le pot de l'amitié. Nous ne manquerons pas de renouveler ces rencontres avec des écrivains et déjà nous vous invitons à y participer.



Milena LOUBRIAT

LES AUTEURS ORGNACOIS

GAUTHIER-BRAVARD Christine, correspondante locale du quotidien « La Montagne » qui nous régale tous les ans de ses écrits. Depuis son premier roman publié en 2008 au total ce sont 12 titres qui se sont succédés ; le dernier en date, « Céleste Quatorze », était présent à la foire du livre de Brive. Elle écrit aussi des ouvrages pour un public plus jeune.



DESCHAMPS Pascal, enseignant au lycée agricole de Voutezac, a participé à la rédaction d'un ouvrage collectif « Papillons du Limousin – guide écologique ». Cet ouvrage est présent à la bibliothèque d'Ornac dans le fond propre de la commune.

FRAY Georges, auteurs de plusieurs ouvrages historiques dont « Mirabeau, l'homme privé », « Les régentes de France », « Les Trois Batailles de Poitiers », « Les princes d'Anjou ». Une étude sur les forges qui jalonnaient nos cours d'eau est parue il y a quelques années et M. Fray nous avait fourni des extraits qui étaient parus dans le bulletin municipal à l'élaboration duquel il a collaboré pendant plusieurs années.

PEYRE Benoît, expert « mycophile » comme il se définit lui-même, a immortalisé sa passion dans plusieurs travaux publiés ces dernières années avec des photos très réussies à l'appui de son travail.

POUGET Roger, ingénieur agronome a travaillé longtemps à l'INRA où il s'est consacré plus particulièrement aux recherches sur la vigne ; l'agriculture en pays limousin ainsi qu'une étude sur les châtaigniers font partie aussi de ses centres d'intérêts. Il a fait don à la bibliothèque de plusieurs de ses ouvrages qui sont donc à la disposition des lecteurs.

VILLENEUVE Marcel a rédigé un texte qui relate la période riche de changements pour la commune d'Ornac à la fin du XIX^{ème}. « Une page d'histoire-Autres temps-Ornac sur Vézère 1880/1895 ses écoles, ses ponts, ses chemins, sa mairie et la construction du chemin de fer » Il a fait don de deux exemplaires de son travail à la bibliothèque ; ces deux exemplaires sont à la disposition des lecteurs.

LES AMIS DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIAL D'ORGNAC SUR VEZERE ont publié un ouvrage sur Ornac et son église, travail collectif réalisé par six bénévoles de l'association sous la conduite de Jean POUGET, président de l'association. Ce livre est toujours en vente à la mairie ou sur le site de l'association.



Milena LOUBRIAT

LES TRAVAUX REALISES ET LES PROJETS DES PROCHAINES ANNEES

LES TRAVAUX 2016

Quelques précisions :

L'entretien de nos bâtiments communaux demande un suivi régulier, de petites réparations s'imposent au quotidien tant à la salle polyvalente « Paul Comby » qu'à la mairie, qu'aux trois logements , à la salle d'activité « Ancienne Forge » au club house du C.A.O. aux abords de l'église ainsi qu'au château d'eau.

Nos agents assument également un suivi très précieux sur notre réseau d'eau, en assurant la maintenance avec un contrôle systématique sur différents sites.

Relevé hebdomadaire de notre consommation :

Point de relevés :

- Comborn, Puymirol, Fombiarden, Château d'Eau, Le Monteil

Suivi de nos stations de pompage :

- Chaises basses, Comborn (par gravité),

Suivi des stations de captage

- Puymirol, Chaises basses, Comborn

Suivi de notre station de retraitement des eaux usées (cimetière) avec changement des bacs hebdomadaires

Suivi de notre poste de relevage hebdomadaire (la combe) avec relevé des heures de pompage et relevés météo.

Bien évidemment l'entretien de nos espaces verts exige des interventions régulières et en plus particulièrement en période estivale.

À savoir tonte pelouse, taille de végétaux, débroussaillage, désherbage, élagage divers.

Lieux :

-Abords salle polyvalente « Paul Comby », Mairie, logements poste, Cimetière, Vallon (La Combe)

Y compris le fauchage, débroussaillage du périmètre de nos stations de pompage, voir de captage, ainsi que le suivi de notre voirie en veillant sur l'état du revêtement tout comme celui des fossés (saignées) et des accotements (herbes envahissantes).

VOIRIE :

RETRACAGE ET CURAGE DES FOSSES :

- Opération ayant nécessité un intervenant extérieur M Yves GLOUTON avec son matériel : Tracto-pelle, Tracteur avec benne pour évacuation de la terre.

Environ 2000 mètres linéaires de fossés refaits, avec nettoyage et enfouissement de souches au lotissement du poteau



Coût des travaux : 3682.50 € HT

REFROFILAGE MANUEL SUR ROUTES (travaux réalisés par l'entreprise J.M. FREYSSINET) :

* **Route de Comborn** : avec concassés 15/30, point à temps à l'EB 69 %

Coût des travaux : 2572.50 € HT

* **Route de Rouffignac** : avec concassés 15/30, point à temps à l'EB 69 %

Coût des travaux : 3242.00 € HT

MODIFICATION, AGRANDISSEMENT DE L'ENTREE DE LA COUR :

travaux réalisés par l'entreprise J.M. FREYSSINET

Coût des travaux : 3652.50 € HT



BATIMENTS COMMUNAUX :

REFECTION DES PEINTURES DE LA CUISINE DE LA SALLE POLYVALENTE :

Travaux réalisés par nos agents

Coût des travaux : 111.30 € HT



REFECTION DU LOGEMENT « ANCIENNE POSTE » :

* **Travaux de peinture** : traitement anti humidité, ponçage rebouchage impression, 2 couches de finition au rez de chaussée, cuisine, hall d'entrée, salon

travaux confiés à M. Mickaël CHAGNEAU

Coût des travaux : 3938.51 € HT

Les peintures du 1^{er} et 2^{ème} étage ont été effectués par nos agents.



* **Chauffage :**

Remplacement de tous les radiateurs électriques (à fluide thermo-conducteurs) censés être à économie d'énergie.

2 salle à manger salon, 1 cuisine, 1 hall wc, 1 salle de bain sèche serviettes, 1^{er} et 2^{ème} étage 1 par chambre.

Pose d'une hotte aspirante dans la cuisine : **Coût des travaux : 212.34 €**

Travaux confiés à RUE 2 l'Elec à Objat

* **démontage, décapage des persiennes et garde corps :**

Coût des travaux : 1859.99 € HT

travaux confiés à M. Mickaël CHAGNEAU

GARAGE FACE A LA MAIRIE (secrétariat) , DALLE BETON :

Dans l'idée de rendre ce local à usage d'atelier pour nos agents, une dalle béton a été coulée en attendant de recevoir l'équipement adéquat pour être opérationnel : établi, armoire.....

Coût des travaux : 206.16 € HT

MUR DE CLOTURE CIMETIERE :

Réfection du mur de clôture entre les 2 cimetières, reprise d'une pile à l'entrée, et dégagement de l'espace containers.

Travaux confiés à l'entreprise GOUDAL à Vignols

Coût des travaux : 4295.00 € HT



STADE :

POSE DE DRAINS SUR LE TERRAIN :

Suite de l'opération concernant l'autre moitié du terrain, zone humide, les derniers drains sont collectés au réseau déjà existant côté Nord (base du talus) côté vestiaire.

Travaux assurés par les bénévoles courageux, volontaires, habitants de la commune avec leur matériel (tracteurs, bennes), président, dirigeants et joueurs du CAO, élus et agents communaux.

Pour le raccordement, nous avons fait appel à l'entreprise MTB MOURY Troche

Travaux réalisés 1^{ère} quinzaine de mai

Coût des travaux : 1772.16 € HT



TRAVAUX DE RENOVATION DES VESTAIRES :

Démolition, préparation et coulage dalles béton en remplacement des planchers en bois dans les vestiaires des joueurs et visiteurs.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'agent communal, livraison du béton par toupie. Les nombreux bras pour rouler les brouettes sont venus de joueurs et dirigeants du CAO qui ont participé massivement sans compter leur temps à rendre ce local digne d'un vrai vestiaire. Pour conclure un trottoir extérieur bétonné rendant l'accès plus accueillant a été façonné. Nous adressons tous nos remerciements à Benoît MAMALET qui a confié sa mini-pelle à Patrick RUE pour réaliser oh combien les travaux du terrassement et chargement des gravats

Coût des travaux : 1587.08 € HT

RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION EAU CHAUDE DOUCHES :

Pose et installation d'un chauffe-eau raccordé à celui existant afin de rendre plus opérationnelle la production d'eau chaude pour les douches des vestiaires.

Travaux confiés à RUE 2 l'Elec à Objat

Coût des travaux : 2821.17 € HT



TRAVAUX SUR NOS RESEAUX D'EAU

RESEAU COMMUNAL :

Nos relevés hebdomadaires faisaient apparaître une consommation exagérée d'eau d'où la nécessité de s'inquiéter et de trouver la cause. Après maintes recherches avec l'aide de spécialistes, le mal a été trouvé et détecté : pose de vannes de sectionnement sur le réseau pour réduire les longueurs à contrôler, creuser, terrasser afin d'atteindre les vannes et

autres raccords avec l'aide de Yves GLOUTON et son matériel. 2 points importants ont été réparé : la Chapoulie et le Monteil.

A ce jour, tout est redevenu normal. Après un nombre incalculable d'heures passées par l'agent à rechercher, trouver et réparer les fuites.

Le dernier incident de l'année est la rupture de la canalisation à la station de pompage des Chaises Basses qui provoqua une non alimentation du château d'eau, ce dernier se vida totalement, les conséquences, vous les connaissez : l'ensemble des abonnés de la commune se trouvait sans eau durant toute la matinée du jeudi 13 octobre, voir même la nuit précédente, où les habitants des Fombiardenes n'étaient déjà plus alimentés.

Cette panne aurait pu être évitée si l'alarme avait fonctionné mais fait du hasard cette dernière n'était pas reliée, un câble l'alimentation avait été sectionné. L'entreprise SCOPELEC alertée intervenait rapidement, le matin même. Sachez que cette alarme (château d'eau, station de pompage) est reliée directement au téléphone portable de Patrick RUE qui l'informe de tout incident avant même que le château d'eau se vide totalement. C'est une première, nous nous en excusons auprès de chacun d'entre vous et veillons, vous vous en doutez, à ce que pareil incident ne se reproduise.

Une précision : nous avons une richesse sur notre commune en exploitant notre propre réseau d'eau entretenu par un personnel compétent.

RESEAU D'EAU DU BOURG :

Les habitants du bourg peuvent être collectés à un réseau d'eau qui les alimente par gravité.

Notre fontaine est arrosée par ce réseau, bon nombre de personnes ont pu constater que l'eau ne coulait plus à la fontaine et ce épisodiquement, nos concitoyens n'étaient également plus alimentés. L'incident s'est répété dû à un vieillissement des adductions à mainte reprises cette année. C'est très regrettable et nous en sommes désolés mais ce n'est pas par négligence et manque de temps que nos agents n'ont pas fait le nécessaire et accordé de l'importance à cet incident à répétition qui a passablement perturbé le fonctionnement. La municipalité reste sensible au bon déroulement des faits. Il est prévu de renouveler les adductions défectueuses.

EQUIPEMENTS / MATERIEL

Achat pour entretien des espaces verts :

- Tondeuse débroussailleuse AS Motors avec reprise de notre Tondeuse débroussailleuse PUBERT : HT 2000 € MENUÉ-CULTURE Brive

- Taille haie HS 45 600mm STIHL H.T. 220 €



Achat pour le nettoyage des vitres et autres baies vitrées :

- Nettoyeur de vitres KARCHER avec manche télescopique H.T. 94.43 €

FORMATION - STAGE

Dans le cadre du respect de la réglementation et de l'élaboration du document unique de sécurité, une formation qui s'adresse à tous les agents a été dispensée dans les locaux communaux :

- Formation : - Equipier Première Intervention (EPI)

- Manipulation d'extincteurs : eau et CO² Organisme de formation GRETA Sud Brive

Coût de la formation : H.T. 277.08 €

LES PROJETS

PLAN D'AMENAGEMENT DU BOURG (suite)

Dans notre description et présentation du dit projet, nous nous étions quittés dans le dernier bulletin municipal de janvier en annonçant que nous avons rendez-vous avec le Conseil départemental (service aide aux communes). Cette réunion a eu lieu le 26 janvier 2016 en présence de Corrèze ingénierie (assistant au maître d'ouvrage) pour examiner l'ensemble du plan d'aménagement du bourg.

Auparavant nous avons sollicité l'aide de l'état (crédit de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - DETR) pour la réalisation de la première tranche de travaux qui concerne la place de l'église côté forge (Secteur I) et la création de nouvelles toilettes publiques.

L'aide DETR peut atteindre 47 000 €.

Le montant éligible à l'aide de l'état englobe :

- L'espace public section I : 71 000 € HT
- Le déplacement et l'aménagement des nouvelles toilettes publiques : 21 300 € HT
- Les frais annexes de maîtrise d'ouvrage : 14 600 € HT
- Soit un montant total de 106 900 € HT

Cette approche financière a été validée à l'unanimité par le conseil municipal du 15 février 2016.

Il s'agit d'une première tranche subventionnée par l'état à laquelle il faut ajouter les autres secteurs de l'aménagement du bourg qui figurent dans l'étude préalable :

- Le secteur II : place de l'église côté balcon 114 268 € HT
- Le secteur III : place de l'église côté portail 92 775 € HT
- Le secteur IV : jardin en terrasse : 84 520 € HT
- Le secteur V : vallon et combe : 42 915 € HT

Soit un coût total de 405 478 € HT (non compris 21300 € de l'aménagement des toilettes publiques) auxquels il faut ajouter 15% supplémentaires correspondant à des frais imprévus et honoraires soit un chiffre total de 466 299 € HT.

Après présentation et analyse de cette approche financière globale, il a été décidé **de réduire à hauteur de 30 %, le coût du projet (5 secteurs)**, ceci pour conserver une gestion réaliste et raisonnable sans pour autant remettre en cause le projet tant celui-ci a recueilli un avis très favorable dans sa conception.

Il convient de financer ce projet en s'appuyant sur l'aide de l'état et du département.

A cette fin, et en concertation avec nos partenaires financiers avec l'appui de Corrèze Ingénierie, il a été établi un nouveau plan de financement et un calendrier prévisionnel des travaux.

Le nouveau chiffrage de l'aménagement du bourg reprend les 5 secteurs et distingue une tranche ferme et une tranche optionnelle.

- La tranche ferme englobe le secteur I et secteur II pour un coût de 148 350 € HT.
- La tranche optionnelle regroupe le secteur III place de l'église côté portail (74 850 € HT), le secteur IV jardin et terrasse (70 785 € HT) et secteur V vallon (31 300 € HT).

pour un montant global de 325 450 € HT.

Le calendrier prévisionnel du déroulement des travaux pour la tranche ferme s'étale sur le 2^{ème} semestre 2017 et le 1^{er} semestre 2018.

En effet, afin d'avoir un déroulement logique et rationnel des travaux, il est préférable d'entreprendre sans discontinuer l'aménagement de la place secteur I et secteur II ; l'une des raisons est le déplacement de la fontaine qui voit son emplacement futur rester au cœur du projet.

Bien évidemment, et pour faire écho à certains articles parus dans la presse, il n'est nullement question de tout écraser ; bien au contraire, il faut valoriser ce qui mérite de l'être et encore plus certaines pièces uniques qui enrichissent notre patrimoine.

A l'issue de cette nouvelle approche financière et de la définition d'un nouveau calendrier des travaux, **la démarche de consultation pour le choix du maître d'œuvre** a fait l'objet de 2 réunions le 13 et 18 mai 2016.

Ont été convoqués les membres de la commission d'appel d'offre qui ont été normalement associés à l'élaboration de la consultation :

- Date de lancement
- Choix d'un paysagiste concepteur
- Règlement

Une réunion avec le Conseil départemental a eu lieu le 23 juin afin de finaliser la réalisation du projet (financement et calendrier).

Le tableau suivant résume **le montage financier HT** de cette tranche ferme (secteur I et secteur II)

	Aménagement du bourg	Toilettes publiques
Coût Secteurs I et II	148 350 €	24 500 € (21 300 € + honoraires)
Aide DETR 2016		42 760 € (106900 x 40 %)
Aide départementale 2017 - 2018	32 975 € (65 950 x 50 %)	
Autofinancement 2016 - 2018		97 125 €

S'agissant de l'aide DETR, après l'arrêté préfectoral, la commune dispose de 4 années pour réaliser les travaux et présenter les factures correspondants, l'aide départementale au titre de l'aménagement espace public et avec un contrat de 3 ans offre un taux de financement de 50 % du montant des travaux.

Enfin, dans la suite du lancement de la consultation de la **consultation relative au choix d'un maître d'œuvre** 11 candidatures ont été enregistrées et 3 dossiers ont été réceptionnés en mairie.

L'ouverture des plis a normalement eu lieu le vendredi 16 septembre 2016 avec la participation de Corrèze Ingénierie, du CAUE de la Corrèze, de la commission communale d'appel d'offres et du président de l'Association des amis de l'église Saint-Martial d'Ornac sur Vézère pour une lecture simple des dossiers.

Le 6 octobre, cette même commission après négociation avec 2 des bureaux d'études candidats a retenu **le bureau d'études LEHUGER / BRIDIER**.

L'acte d'engagement a été signé le 26 octobre pour la remise d'un avant-projet qui est attendu pour la fin de l'année 2016.

Marcel DANDALEIX

PROJET DE CREATION DE TOILETTES PUBLIQUES : nouvelle implantation

Comme chacun sait, tout lieu amené à recevoir du public doit être **accessible** à toute personne, valide ou non.

Nos toilettes existantes semi-enterrées n'entrent pas dans cette configuration, l'accès avec escaliers et rampe pénalise toute personne à mobilité réduite ...ce qui priorise notre action d'envisager tout autre lieu d'implantation.

Bien évidemment, la vétusté du gros œuvre comme du second œuvre conduit et renforce également la reconstruction.



Pour mémoire et rappel, **la loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, donne comme **définition de l'accessibilité** :

« est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant dans des conditions normales de fonctionnement à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de

circuler, d'accéder aux locaux, d'utiliser des équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu, les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides, ou à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente. »

Le projet de positionner **les nouvelles toilettes** dans une partie du **local de rangement** existant à l'arrière de la salle d'activités (ancienne forge) a été retenu.

L'aménagement sera réalisé **sans modifier l'aspect extérieur** du bâtiment, en gardant l'originalité du lieu et de l'usage qui en était fait dans le passé (étables à cochons).

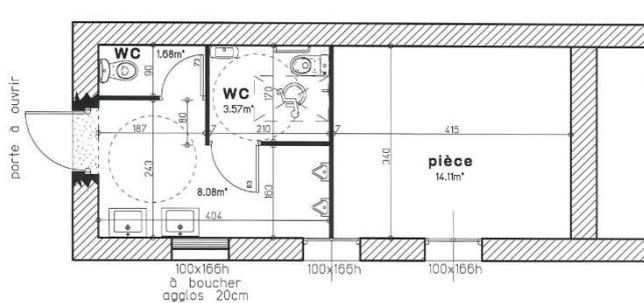
L'**accès** se fera par ouverture du pignon, face Ouest.

Le local sera isolé correctement pour permettre une mise hors gel complétée par l'installation de gaines isolantes et chauffantes sur les réseaux apparents.

Il comprendra :

- un W.C handicapé avec lavabo
- un W.C standard
- 2 urinoirs
- 1 lavabo

Sur une surface d'environ **13 mètres carrés**.



VUE EN PLAN

(réf plan cabinet Delpech St Pantaléon de Larche)

Le coût total des travaux est estimé à **21000,00 euros H.T.**

Le raccordement des réseaux en eau potable et eaux usées sera assuré par nos soins ainsi que le positionnement d'un drain face nord du bâtiment (enclos de Mr Pierre Faurie)

Un plus : en coulant la dalle béton de la partie toilettes, nous envisageons de bétonner en continuité, le sol du local qui sert de remise.

Ce projet d'implantation des toilettes est mené conjointement avec celui d'aménagement du bourg (place Eglise côté forge et côté balcon)

Il s'intègre et s'imbrique de fait dans la nouvelle fonctionnalité de l'espace public.

Le bâtiment 'actuel logeant les W.C sera détruit dans le cadre du plan d'aménagement du bourg.

A ce jour, un appel d'offre est lancé auprès des entreprises locales pour chiffrage de chaque corps de métier.

Dans un 2^{ème} temps, la commission « appel d'offre » se réunira et retiendra les entreprises répondant aux critères d'éligibilité.

Date prévisionnelle du lancement des travaux : **1^{er} semestre 2017**



Paul FREYSSINET

LE PLAN LOCAL D'URBANISME : UN OUTIL AU SERVICE DE L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE

Pourquoi élaborer un PLU ?

Le Conseil Municipal d'Orgnac-sur-Vézère a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme. Cet outil de planification doit permettre une gestion et un développement cohérent du territoire à horizon 2025-2030. Ce projet devra prendre en compte les attendus réglementaires qui ont évolué (schéma ci-contre), les logiques supra communales et surtout les possibilités et besoins de la commune.

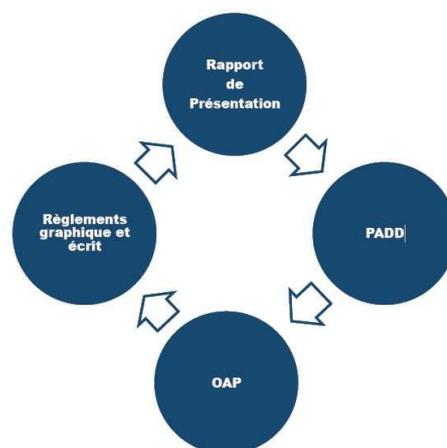
Dans cette démarche, le conseil communautaire est assisté par le bureau d'études UrbaDoc basé à Toulouse. Celui-ci s'est associé les services de bureaux d'études sous-traitants experts sur les thématiques paysagères, environnementales et rurales (respectivement Atelier Georges, Eten Environnement et Rural Concept). Vous les rencontrerez peut-être lors de leurs différents temps d'expertise.

L'EVOLUTION LEGISLATIVE



Le contenu

A partir d'un diagnostic qui dresse un état des lieux du territoire, en y analysant ses atouts, faiblesses, et en prenant en compte l'ensemble de ses spécificités à la fois économiques, démographiques, sociales et environnementales, les enjeux territoriaux seront mis en exergue. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PPDA) définira les conditions de développement du territoire. Il sera traduit réglementairement dans les règlements graphiques et écrits qui détermineront de manière précise les conditions d'occupation ou de préservation du sol. Outil important, les Orientations d'Aménagement et de Programmes (OAP) permettront de repenser les zones urbanisées ou de programmer l'aménagement des zones à urbaniser. Le rapport de présentation expliquera l'ensemble des choix effectués et l'impact du projet sur l'environnement.



La portée du PLU

Dès son approbation, c'est le PLU qui déterminera les conditions d'utilisation du sol. Les secteurs naturels et agricoles à préserver seront inscrits dans le document, de même que les zones de développement urbains. Le PLU servira donc à instruire le droit des sols.

Soyez acteur du projet

Comment élaborer un projet qui nous concerne toutes et tous sans remettre les principaux acteurs de ce territoire au centre de celui-ci ? Pour cela, de nombreux moyens d'informations et de participation seront mis en œuvre dans les mois à venir. Entre autres, sont prévues à minima deux réunions publiques dont la première le **9 février 2017**, mais aussi la mise à disposition des documents d'études ou encore la parution d'articles dédiés. Enfin, parce que le devenir de la commune est l'affaire de nous tous, n'hésitez pas à nous faire parvenir dès maintenant vos attentes via le registre de concertation disponible en Mairie. Ainsi, aidez-nous à faire de ce document un projet partagé par nous tous.

Les délais

La phase d'étude devrait durer entre 12 et 18 mois. L'approbation du PLU est programmée pour le 2ème semestre 2018.

EXPRESSION LIBRE

LA PYRALE DU BUIS

La **pyrale du buis** (*Cydalima perspectalis*) est une espèce d'**insectes lépidoptères** de la famille des Crambidaé originaire d'Asie : Chine, Japon, Corée, Inde et extrême orient.

C'est un **papillon nocturne** attiré par la lumière, qu'on peut voir tournoyer autour des lampadaires, mais qu'on ne voit voler de jour que s'il est effarouché.



La **chenille de ce papillon** ne semble consommer que des **feuilles de buis**, déjà observé en Europe sur le **Buxus sempervirens** ou Buis commun.... le **buis rotundifolia** ou à feuilles rondes est une variété horticole très sensible à ce parasite.

Bon nombre de nos jardins aujourd'hui sont plantés de cette espèce soit en isolé (type topièrre) ou en bordure délimitant des espaces cultivés où nous pouvons constater l'invasion de cet insecte destructeur.

Printemps/été 2016 ont été favorables à la propagation des attaques de cet insecte dans nos jardins limousins.

Espèce **envahissante** qui figure depuis 2008 sur la liste d'alerte de l'organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes.

Son introduction accidentelle en France a été repérée en 2008, mais le nombre d'individus laisse penser qu'elle date de 2005 au moins.

Depuis, cette espèce est régulièrement signalée en Alsace et plus récemment en Ile de France, Poitou-Charente, Rhône, Isère, Ain, Drôme, Ardèche, Savoie, Hte Savoie, Cher, Aube, Pyrénées Orientales.

Description :

Chenille :



Elle est reconnaissable à sa **tête noire luisante** et son **corps vert-clair strié** longitudinalement de vert foncé, avec présence de verrues noires et de longs poils blancs isolés. Ces larves noires ne sont pas urticantes. Les fausses pattes abdominales sont au nombre de 10.

Nymphe :

Elle mesure 21 m/m de long, de **couleur brune**, est protégée par un cocon de feuilles et de soie.

Adulte :

Il a une envergure moyenne de 36 m/m avec un maximum de 44 m/m, les ailes sont blanches et brunes avec des irisations dorées et violacées.

Aucune différence extérieure marquée entre les deux sexes.

Cet insecte existe sous 2 formes :

La plus fréquente est blanche et brune avec des reflets violacés.

La moins courante est entièrement brune.

Biologie :

Plante hôte :

Les **chenilles** se nourrissent **de feuilles et de l'écorce du buis**. En l'absence de prédateurs, elles peuvent provoquer des dégâts très importants sur les plantes hôtes. Elles tissent des toiles autour des plantes infestées et laissent sur le sol de nombreuses déjections vert foncé.



Cycle :

Les adultes sont exclusivement nocturnes, l'espèce semble produire 2 à 3 générations par an.

- **l'hivernage** se fait sous forme de jeunes chenilles, dans des cocons de feuilles et de soie, situés à l'intérieur des plants infectés.
- La **1^{ère} génération** des papillons prend son envol en juin.
- **La ponte des œufs** en groupe se fait sur la face inférieure des feuilles.
- Les **œufs** donnent naissance aux chenilles.
- Les **chenilles** au dernier stade mesurent 35 à 40 m/m de long, elles se transforment alors en nymphe.
- **La nymphose** dure environ un mois(pendue par la queue, tête vers le bas, généralement dans un cocon tissé entre les feuilles)
- Les **papillons** en sortent 2 à 3 semaines après.
- La **dernière génération** passe l'hiver en l'état de jeunes chenilles logées dans des cocons.
- Dès Mars, elles quittent leurs cocons et recommencent à s'alimenter.

Prédateurs et régulateurs naturels :

En Europe, l'espèce se montre invasive et dévastatrice du fait de la rareté des prédateurs ou régulateurs naturels.

Le Frelon asiatique, également importé d'Asie et bien présent dans notre environnement, prélève des larves de Pyrale au stade précoce ou cisaille leurs cachettes de feuilles et soie mêlées pour en extraire leurs occupants.

Le moineau domestique en période de nourrissage peut consommer de manière répétée cette chenille.

La mésange bleue s'attaque également aux buis infestés pendant le nourrissage des jeunes oisillons.

L'absence de prédateurs naturels et le peu de moyens de lutte font qu'il est difficile de s'en débarrasser une fois l'insecte implanté.

Le **dérèglement climatique**, les hivers doux favorisent certainement la prolifération de ce ravageur.

Lutte mécanique par prélèvement des chenilles non-urticantes peut-être faite lorsqu'elles sont en faible nombre en les écrasant.

Lutte microbiologique est un moyen de lutte efficace en utilisant **Bacillus thuringiensis**.

Cet insecticide biologique est utilisé dès les années 1950 dans les forêts, champs et vignobles.

Dès les années 1970, sa principale application était la lutte contre les lépidoptères défoliateurs dans les forêts et grandes cultures comme le maïs.

Cet insecticide utilisé en pulvérisation a l'avantage d'être peu rémanent sur les feuilles, un peu dans le sol, et lorsqu'il est d'origine naturelle, utilisé en **agriculture biologique, se présente sous forme de poudre**.

Les traitements doivent être répétés sinon le résultat final sera à nouveau la défoliation totale de l'arbuste.

Lutte chimique consiste à pulvériser un insecticide **chimique homologué**, sachant que son impact sur l'environnement n'est pas toujours contrôlable, que son utilisation demande plus de précautions (*nocif pour les abeilles, il doit-être appliqué à l'intérieur des rameaux sous les feuilles*)



En cas de défoliation totale et de mortalité du buis :

Les plants largement infestés peuvent être **arrachés et brûlés**, mais non compostés à l'air libre.

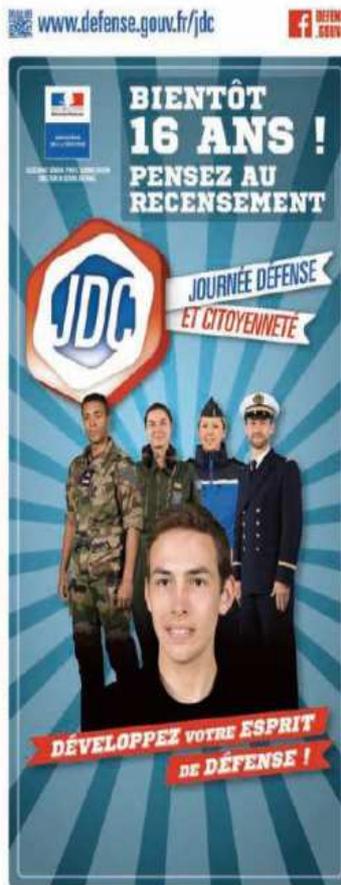
Eventuellement, **une taille sévère** des sujets peut être envisagée si l'on veut conserver les buis en place en assurant un traitement réparateur répété ainsi qu'un arrosage régulier (les branchages infestés seront brûlés)

(source d'information : « Jardiner malin »)

Paul FREYSSINET

LES RECENSEMENTS

Centre du service national de Limoges



Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

<http://www.mon-service-public.fr>

En se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges

Accueil téléphonique uniquement :

05 55 12 69 92

Du lundi au jeudi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00

Le vendredi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30

csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr



LA VIE ASSOCIATIVE

LE CHOIX CORNÉLIEN DU CLUB ATHLÉTIQUE ORGNACOIS...

La vie n'est décidément pas un long fleuve tranquille au C.A.O. Alors qu'ils avaient gagné leurs galons en accédant à la 2^{ème} série territoriale et le droit de s'y maintenir sportivement à l'issue d'une saison honorable, avec notamment deux victoires hautes en couleurs lors des confrontations avec les voisins juillacois, les noirs et blancs allaient traverser une période de fortes turbulences durant les mois de juin et juillet derniers. Aux arrêts annoncés et déjà effectifs pour certains, de 10 éléments (Cyrill BELLANGER, Jérémy BOURBOULOUX, Mickael CHAGNEAU, Damien CHAVANT pour raisons professionnelles, Quentin CROKAERT, Michael JERLIER, Thomas JOYE, Benjamin LACHAUD, Benjamin PEUGEOT, et Eric SYLVESTRE, fin de carrière) il fallait rajouter les départs sur mutation de 7 autres joueurs (Jean-Sébastien AUBERTIN, Thomas CROKAERT et Stéphane MARTINIE pour SALON-LA-TOUR, Julien DULERY et Nicolas GORSE pour SAINT-AULAIRE, Romain BESSE pour UZERCHE et Lionel ROCHE pour SAINT-GERMAIN-LES-BELLES) ! Alors, même avec les meilleurs accompagnements, le plat servi s'avérait en fin de compte très indigeste.

Recentré par la force des choses autour des 17 « rescapés » avec, encore et malgré tout, des incertitudes planant sur 3 d'entre eux (Cédric MOURNETAS, Julien RUPAGE et Sébastien SAGNE) incertitudes confirmées pour les deux premiers, le destin du C.A.O ressemblait de plus en plus à la « chronique d'une mort annoncée. »

Quelques jours seulement après l'Assemblée Générale ordinaire, joueurs, entraîneurs et dirigeants se retrouvaient pour échanger leurs points de vue sur l'avenir du club. La proposition de décliner l'offre d'engagement faite au C.A.O de participer au championnat du Limousin de 2^{ème} série, au titre de la saison 2016/2017, au profit d'une descente, aussi cruelle soit-elle, à l'échelon le plus bas de la hiérarchie régionale, autrement dit la 4^{ème} série, était soumise à l'assistance qui l'adoptait à l'unanimité moins une voix. Cette décision accompagnée de certaines restrictions comme l'impossibilité de participer, le cas échéant, aux finales territoriales ainsi qu'au championnat de France mettait en relief l'impérieuse nécessité d'entamer une longue et difficile phase de **reconstruction**.

La voie était montrée par l'arrivée de Benjamin MALAGNOUX, en provenance de SAINT-AULAIRE qui apportait un souffle nouveau dans lequel s'engouffraient deux membres de la fratrie, Alexandre puis Thibault, auxquels s'ajoutait Olivier BONNET, « transfuge » lui aussi du club Saint-Aulérien. Des réseaux forts, tissés autour de la pratique du rugby et de l'amitié générée, permettaient le retour aux affaires de quelques jeunes retraités, tels que Nicolas BUSSY, Jean-François CHAUFFAILLE ou encore Patrick MASMALET. Une évolution professionnelle ouvrait de nouvelles possibilités à Damien CHAVANT de rechausser les crampons, alors que Stéphane MARTINIE manifestait, quant à lui, début novembre le désir de reprendre sa place au sein de la famille orgnacoise, après une escapade malheureuse.

Pour autant, la partie n'était pas gagnée, elle ne l'est toujours pas, mais les efforts consentis par les uns et les autres auront tout simplement redonné vie au C.A.O. L'humilité est plus que jamais de mise dans un environnement général trop souvent chargé de certitudes et de suffisance, mais la détermination à relever le défi est intacte.

Alors bien sûr, les résultats ne sont peut-être pas à la hauteur des espérances de quelques « supporters » qui le font quelquefois savoir à leur façon. L'essentiel est ailleurs. Rien n'altèrera notre détermination à protéger ce groupe qui n'est pas démunie de valeurs et de caractère, notions largement véhiculées par le discours et la méthode de l'entraîneur Lionel AUMAITRE, très efficaces dans ce contexte difficile et indispensables dans la recherche de jours meilleurs.

Par ailleurs, les travaux engagés par la municipalité en matière de poursuite du drainage du terrain et d'amélioration du système d'alimentation en eau pour les douches conjuguées au bétonnage des vestiaires et des abords immédiats sont un gage de confiance. Nous ne la galvauderons pas, même si nous savons mieux que quiconque que dans ce domaine aussi, la route est longue. Nous remercions ici les bénévoles qui ont donné de leur temps et de leur peine et contribué ainsi à leurs réalisations.

Enfin et pour conclure, le Club Athlétique Orgnacois souhaite que le passage à la nouvelle année soit pour vous toutes et tous l'occasion d'embrasser un nouveau cycle de satisfactions, joies et bonheurs partagés au sein de vos familles respectives et du cercle de vos relations, autour d'une santé résolument solide et durable !

Le Président, Christian DANDALEIX

MATCHES RETOUR		SCORE
8 janvier 2017	<i>CAO / MERLINES</i>	/
15 janvier 2017	<i>LAGARDE ENVAL / CAO</i>	/
29 janvier 2017	<i>CAO / BEYNAT</i>	/
5 février 2017	<i>AMBAZAC/CAO</i>	/
19 février 2017	<i>CAO / DUN LE PALESTEL</i>	/
12 mars 2017	<i>CAO / SAINT AULAIRE</i>	/
19 mars 2017	<i>CAO / LA SOUTERRAINE</i>	/
2 avril 2017	<i>MANSAC / CAO</i>	/



CLUB ORGNAC AMITIE

Le Club des Aînés a enregistré 52 adhérents en 2016.

L'atelier « gym-senior » vivote !... Il a été maintenu encore pour l'année 2016-2017 ; mais, devant le peu de participants et la fréquentation irrégulière, il est fort possible que cette activité ne soit pas reconduite par l'Instance de Gérontologie en juin prochain.

Pour l'instant, nous avons encore cours les jeudis de 14 à 15 heures (sauf pendant les vacances scolaires). La cotisation annuelle est toujours fixée à 50 euros pour l'année 2016-2017 et un certificat médical est demandé pour la pratique de cette activité.

Sans de nouvelles inscriptions, ce service proposé « à domicile » ne serait pas reconduit... ; c'est bien regrettable pour certaines voire certains de nos aînés pour lesquels c'est la seule activité hebdomadaire !...

Quelques parties de scrabble ou de cartes et un goûter clôturent nos après-midi.

Deux repas ont animé cette année 2016. Ils ont été préparés par quelques bénévoles très attachés à cette activité. L'esprit d'équipe, d'échange et d'amitié est toujours au rendez-vous et ce pour 10 €...

Le mardi 28 juin 2016 nous sommes partis à la découverte des « trésors de l'Isle ».

En compagnie d'un guide conférencier, nous nous sommes baladés dans les ruelles médiévales de Périgueux.



La marche à pied ayant creusé les appétits, c'est au Château de Neuvic que nous avons callé nos estomacs. Puis, direction Saint Martial d'Artenset ou une balade commentée au fil de l'Isle en gabare était au programme.

L'« atelier » informatique fonctionne les vendredis à partir de 14 heures à la Mairie. Venez nous rejoindre ! Nous vous remercions pour l'accueil que vous réservez à nos écrits.

Par votre solidarité vous nous aiderez à lutter contre l'isolement et apporterez du réconfort à certains de nos aînés qui vivent dans la solitude.

Bonne Année à tous et au grand plaisir de vous accueillir parmi nous !

J.C. Darlavoix



L'ANNEE 2016 DU COMITE DES FETES....

Le Comité des Fêtes vient encore de vivre une belle année grâce aux idées des uns et des autres et leur mobilisation mais surtout grâce à votre participation aux manifestations organisées ponctuellement. Celles-ci sont au nombre de six.

- Le repas choucroute du samedi 12 mars était animé par la section danse de l'Association Culturelle du Pays de Pompadour, composée d'une vingtaine de danseurs (femmes et hommes). 80 convives ont pris place à la salle polyvalente Paul Comby des Fombiardes.

- L'Assemblée Générale s'est tenue le samedi 15 avril. Le bureau a été réélu dans son ensemble et le conseil d'administration compte un membre supplémentaire.

- Le calendrier a bien fait les choses puisque le feu de Saint-Jean a eu lieu le jour de la St Jean ! Le 24 juin. Comme tous les ans, casse-croûte à la forge et feu préparé par Patrick et Christian.

- Samedi 2 et dimanche 3 juillet, fête de la Saint-Martial avec concours de boules, animations pour les enfants avec l'association « Jouons l'Yssandonnais », soirée en musique, randonnée pédestre, apéritif offert à tous, l'étape de l'écurie « Volants & Fourchettes », le concert du groupe « Esprit Libre », repas et feu d'artifice offert par la mairie.

- Dimanche 4 septembre, vide grenier en partenariat avec Familles Rurales.

- Dimanche 23 octobre, la « 4ème louche » concours de soupe recevait 11 soupriers après la conférence « La Renaissance du Vignoble » de Jean-Pierre Barret et en présence des auteurs locaux Annie Morand, Jean-Paul Romain-Ringuier, Sébastien Vidal, Rudi Molleman, Ludique le Vert, Jean-Marie Lacaux, l'A.E.S.M.O.V., Christine Gauthier-Bravard.

- Samedi 17 décembre, le Père Noël revenait aux Fombiardes embrasser les enfants et partager les chocolats.

La plupart de nos manifestations sont animées par Yves Glouton et nous l'en remercions.

Nous vous donnons rendez-vous le 25 février pour le prochain repas du Comité des Fêtes.

A vous tous, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, nous souhaitons une belle année 2017 et une bonne santé.

Président d'honneur, Marcel Dandaleix ; Président, Philippe Bravard ; vice-présidente Brigitte Pasquier ; trésorière, Jeanine Larivière ; trésorière-adjoint, Christiane Fragne ; secrétaire, Régine Delacour ; secrétaire-adjoint Christine Gauthier-Bravard.

C.A. : Dominique Dandaleix, Clément Duviollard, Sandra et Pierre Faucher, Yves Glouton, Lucie et Céline Golfier, Pascale et André Golfier, David Gramby, Aline Madrias, Emmanuelle Madupuy, Cyndi et Pierre Parveau, Evelyne et Nicolas Raynal, Sébastien Sagne, Benoît Tiger.

Le Président, Philippe BRAVARD

SECTION ACPG-CATM ORGNAC-VIGEOIS

Je rappelle que notre section a pour rôle de maintenir et tenter de pérenniser le travail de mémoire pour toutes les victimes de la soldatesque Allemandes des années 1914/1918 et 1939/1945 pour notre commune, si durement éprouvée, mais aussi de toutes les victimes des guerres d'Europe centrale, d'Afrique et du Moyen Orient.

L'activité au cours de l'année écoulée :

- 04 Octobre 2015 : comité directeur à TULLE
- 11 Novembre 2015 : commémoration armistice guerre 1914-1918
- 05 Décembre 2015 : manifestation patriotique pour la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie.
- 05 Mars 2016: comité directeur à TULLE
- 19 Mars 2016: commémoration de la fin de la guerre d'Algérie
- 25 Avril : journée nationale de la déportation
- 8 Mai 2016: manifestations patriotiques sur la place avec la participation de sections communales voisines. Dépôt d'une gerbe aux stèles de **la Chapoulie et de Theillet.**

*Repas et après-midi dansant avec l'orchestre international **Christian PESCHEL.**(90 participants)*

- 5 Juin 2016 : congrès départemental de l'association ACPG-CATM Corrèze (CUBLAC)

*De nombreux colis pour les adhérents malades ou hospitalisés ont été distribués en fin d'année grâce à la dotation de **la fédération nationale.***

*Nous avons maintenu le contact avec nos adhérents et leurs familles en particulier lors **des décès ou des accidents de la vie.***

Nous avons participé à beaucoup de cérémonies patriotiques.

Décès de notre Président honoraire Guy LARIVIERE

Notre ami Guy nous a quitté, il s'est éteint après une cruelle maladie dans sa 90^{ème} année. Guy était le dernier PG déporté de notre section..

*Résistant, intégré aux F.F.I. Corrèze il est arrêté par les Allemands de la division BREMMER au cours de sa remontée vers la Normandie, le 18 juin 1944. Il fût alors conduit à BRIVE dans les locaux qui leur servaient de QG. *Quelques jours après il est parti vers l'Allemagne, à DACHAU, en passant par Bordeaux, Marseille, Cologne, Munich...**

*Guy était titulaire de nombreuses décorations civiles ou militaires : la médaille commémorative guerre 39-45, la croix du combattant 39-45, la croix du combattant volontaire, la médaille fédérale du monde solidaire de la **fédération nationale ACPG-CATM-TOE et Veuves.***

A ses enfants, à ses petits-enfants, à ses arrières petits- enfants,, à tous ses proches qu'il me soit permis de leur exprimer toute ma sympathie, mais aussi au nom de notre association d'anciens combattants de leur adresser nos très sincères et attristées condoléances..

Le Président de section : R. DEBEST



Le 11 novembre, le maire a remis l'insigne de porte-drapeau à Emilian Blanchard, de la Chapoulie, diplômé le 23 octobre à l'assemblée départementale de l'ANACR en présence de M. le préfet de la Corrèze.



SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE D'ORGNAC SUR VEZERE

L'assemblée générale ordinaire de la société de chasse communale s'est déroulée le 27 Mai 2016 à 9h30 à la maison de la chasse. Malgré l'importance des charges fixes de la maison de la chasse, le bilan financier reste équilibré grâce aux manifestations organisées par la société. L'élection du nouveau bureau a permis de reconduire l'ensemble des anciens membres démissionnaires. Le prix de cartes reste inchangé à 30 euros.

L'initiative de la fédération départementale des chasseurs de proposer d'obtenir le permis de chasse pour 0 euro, commence à porter ses fruits puisque déjà trois jeunes orgnacois l'ont obtenu et plusieurs autres sont inscrits aux sessions suivantes. De ce fait, la société communale a vu augmenter son nombre d'adhérents à 29.

D'un point de vue chasse, la saison 2015-2016 a été très bonne avec 10 sangliers prélevés, l'ensemble des colliers chevreuils utilisés soit 23 et de nombreux renards. La saison 2016-2017 a déjà bien commencé avec actuellement, un tableau de 16 sangliers et 11 chevreuils. Nous rappelons que la chasse aux canards colverts reste interdite sur le territoire de la société de chasse communale. De même, la chasse au lièvre est limitée à une seule prise par chasseur et par jour de chasse.

La société de chasse remercie tous les participants et bénévoles qui contribuent au vif succès remporté par ses manifestations annuelles (casse-croute et repas du 1^{er} Mai, concours de belote, réveillon du 31 Décembre). Les inscriptions pour le réveillon de la Saint Sylvestre 2016 sont closes car celui-ci est d'ores et déjà complet. Merci à tous.

Encore merci aux propriétaires terriens nous accordant leur confiance. Le président, le bureau et ses adhérents vous présentent à toutes et à tous, ses meilleurs vœux pour l'année 2017.

Le président : B. Leymarie

ASSOCIATION DE CHASSE

« ORGNAC PROPRIETAIRES »

Assemblée générale du 14 Août 2016

L'assemblée générale de l'association de chasse « Orgnac Propriétaires » s'est tenue le 14 Août 2016 à 10 heures.

15 membres constituent l'association, 11 adhérents étaient présents, 3 excusés

A l'ordre du jour :

1- examen de l'année de chasse écoulée :

La saison de chasse 2015/2016 a été moyenne dans l'ensemble...

- les colliers chevreuils ont tous été utilisés.
- 2 sangliers abattus.
- 60 faisans de tir ont été lâchés dans la nature. Environ 20% ont été retrouvés par les chasseurs, **le reste a été malheureusement victime de la maladie ou de la sauvagine.** Quelques uns, souvent solitaires, ont cependant été observés au cours de l'été.

2 - compte rendu moral et financier : la subvention communale, la vente des cartes et les manifestations festives ont permis d'obtenir des comptes tout à fait satisfaisants.

3 - élection du nouveau bureau : le bureau est reconduit dans son intégralité. René DEBEST devient secrétaire et Annie son adjointe. Tous les autres membres conservent leur poste.

4 - préparation de la saison de chasse 2016/2017 :

- **faisans :** 3 lâchers de 10 auront lieu au cours de l'automne 2016

- **10 Septembre, 28 Octobre, 16 Décembre.**

- **colverts :** la chasse du colvert sera ouverte au cours de la saison de chasse 2016-2017 sur tous les plans d'eau détenus par la société sauf celui de la CHAPOULIE et de Madame ALLEMANDOU. Ces derniers sont peu nombreux malgré les lâchers des années précédentes. L'expérience ne semble pas satisfaisante au niveau de la commune. Il serait intéressant de connaître l'analyse de la fédération à ce sujet ?...

- **les chevreuils semblent moins nombreux** que les années précédentes mais seules les battues organisées confirmeront cette observation. Peut être un inventaire en fin de saison serait plus significatif que les superficies de chasse pour la délivrance des colliers ?...

- **la population de sangliers semble en diminution.** Les dégâts occasionnés aux cultures sont restés mineurs.

- **en vue de la protection du lièvre, ce dernier est limité à une seule prise par chasseur et par jour de chasse.**

Les renards nombreux et la sauvagine diverse posent problème. Les battues organisées ne parviennent pas à réduire de manière significative les populations (14 Renards abattus au cours des différentes battues.)

5 - fixation du prix des cartes : le prix des cartes reste fixé à 30€.

6 - Le président propose d'organiser un repas des chasseurs et de leurs amis à la salle polyvalente au cours du Printemps. Cela sera confirmé dans les semaines à venir.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 heures, elle est suivie par un repas très convivial auquel assistent la majorité des chasseurs et quelques amis...

Rappel : la chasse étant un élément essentiel de la ruralité, le comportement des chasseurs ne doit laisser aucun doute sur leur convivialité et la protection de la nature. Il est enfin rappelé à ces derniers qu'ils doivent **faire preuve de courtoisie avec les propriétaires et les promeneurs, éviter de s'introduire dans les espaces où paissent des troupeaux (vaches, moutons, chevaux) et de ne pas oublier de refermer les clôtures après passage.**

Le Président : Yves SAGNE



LES AMIS DE L'ÉGLISE SAINT MARTIAL D'ORGNAC SUR VEZERE

A - Principales activités en 2016

1 – Travaux effectués dans l'église

- *Par les membres de l'AESMOV* : nouvelle couche de peinture sur le portail et les deux portes extérieures, cirage des chaises et des anciens bancs.
- *Avec financement de l'AESMOV* :
 - Restauration du Chemin de Croix (coût 910 euros)
 - Restauration du Tableau de la Vierge (coût 970 euros)

2 – Animations culturelles

- *Soirée musicale et conviviale du lundi 1^{er} août* : concert, apéritif et dîner sous chapiteau. Pierre GOY, pianoforte, et Liana MOSCA, violon, nous ont transportés dans l'univers sonore des grands compositeurs du XVIII^e siècle (Mozart et Beethoven). Eglise comble avec plus de 150 repas servis. Un très grand merci à toutes et à tous qui ont contribué au succès de cette soirée.
- *Journées Européennes du Patrimoine (17-18 septembre)*: pendant deux jours et sans interruption (10h à 18h), les membres de l'AESMOV ont accueilli une trentaine de personnes et guidé leur visite de l'église.

3 – Vente du livre « Orgnac

A ce jour, après remboursement des frais d'édition et d'impression, la vente du livre a rapporté aux environs de 3000 euros à l'association !

La vente continue : commande sur internet, librairies et bien sûr à la mairie d'Orgnac (merci encore à Sandrine).

***Un cadeau à offrir à nos enfants, petits enfants, cousins, amis et anciens orgnacois, répartis dans toute la France et maintenant dans le monde entier !!!
Une bonne occasion de faire connaître nos racines corréziennes....***

B – Pour 2017

1 - Assemblée Générale (ouverte à tous)

Samedi 18 mars 2017 à 15h Salle de réunion de la mairie

2 – Soirée conviviale et musicale

*Lundi 7 août 2017 avec l'OPERITA TRIO dans leur nouveau programme lyrique
« Scènes andalouses »*

3 – Une nouvelle souscription en vue !!!

Rendez-vous au cours du second semestre pour d'autres informations...

Jean POUGET
Président de l'AESMOV

<http://eglisedorgnac.free.fr> et <https://www.facebook.com/AESMOV>



LES SERVICES EXTERIEURS



SERVICE DE COORDINATION POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES

AGEES ET HANDICAPEES

Présentation du service

[A quoi sert un Service de Coordination de l'Autonomie \(SCAPAH\) ?](#)

- Il renseigne sur les aides et services existants en faveur des personnes âgées ou handicapées, ainsi que leurs familles ;
- Il oriente vers les organismes et professionnels compétents ;
- Il met à disposition de la documentation et de dossiers de demande d'aides, et peut se déplacer à votre domicile si besoin ;
- Il propose différents services (décrits plus loin).
- Nos coordonnées : 05.55.73.26.53

[Notre service de coordination](#)

Nous vous accompagnons dans la mise en œuvre des plans d'aide, et nous participons à son suivi en collaboration avec les acteurs de la prise en charge.

[Notre service d'aide administrative classique](#)

Nous vous accompagnons pour certaines démarches administratives, tels que : dossier APA, MDPH, ...

[Notre service Mandataire](#)

Nous réalisons, sous le contrôle de l'employeur, les différentes formalités utiles, consistant notamment à :

- Rechercher, sélectionner et présenter de personnes susceptibles d'exercer les fonctions de salarié(e) du particulier employeur, selon les possibilités du service.
- Proposer des contrats de travail et des avenants, établir des bulletins de salaire conformément aux indications fournies par l'employeur.
- Réaliser diverses formalités et obligations administratives, notamment la demande d'immatriculation en tant qu'employeur, les déclarations d'URSSAF, les contrôles APA du Conseil Départemental, etc.
- Remettre une attestation fiscale annuelle,
- Faciliter l'accès à la formation de la ou des salariées du particulier employeur,
- Conseiller le particulier employeur dans sa fonction d'employeur, pour les formalités relatives à la rupture du contrat de travail, ou pour l'assister ponctuellement pour l'organisation du travail de la personne embauchée, à l'exclusion de toutes fonctions hiérarchiques ou disciplinaires.

[L'aide à l'amélioration de l'habitat de la Communauté de Communes](#)

Si vous devez adapter votre logement par rapport à une dépendance physique, nous pouvons faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Cette aide est soumise à conditions, **notamment** :

- Etre âgé de 60 ans pour les personnes à la dépendance avérée ou de 75 ans pour les personnes non dépendantes, et
- Ne pas dépasser le plafond des revenus annuels de 18 262 € pour une personne seule, ou de 26 708 € pour un couple.

L'aide de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche a vocation à permettre la finalisation du projet (obligation d'avoir sollicité tous les autres Financeurs et de transmettre les réponses des différents partenaires).

↳ [L'aide à l'installation de la téléassistance](#)

Les frais d'installation du service « Corrèze Téléassistance » sont pris en charge pour vous permettre de rester à votre domicile.

↳ [L'aide au portage de médicaments à domicile](#)

Ce service est destiné aux personnes qui seraient momentanément très isolées, sans familles ni connaissances pour aller chercher les médicaments à la pharmacie.

↳ [Le service de transport à la carte par taxi](#)

Nous pouvons prendre en charge 50 % du prix du transport par taxi pour vous rendre dans des commerces situés dans le périmètre de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche (limité à deux fois par mois)

↳ [Les ateliers d'animation et de prévention](#)

Gymnastique, marche nordique, ... et des ateliers organisés avec d'autres partenaires, vous sont régulièrement proposés. Une faible participation vous est demandée, la Communauté de Communes prenant une partie du financement des ateliers proposés.

Communauté de Communes du Pays d'Uzerche

place de la libération 19140 Uzerche Téléphone : 05.55.73.26.53 Fax : 05.55.73.77.47

communaute-communes-pays-uzerche@wanadoo.fr



Horaires d'ouverture :

du Lundi au vendredi de

9h à 12h - 13h30 à 17h30

LE CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2016

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h30 suite à la convocation du 4 février 2016.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Membres présents : 10 Excusée : Françoise MOMMELE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 DECEMBRE 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

La commission finances se réunira le 29 février à 16 h30 et le 7 mars à 9 heures en présence de Madame la trésorière.

AMENAGEMENT DU BOURG

Le cabinet d'études nous a fait parvenir le 4 janvier la dernière version du projet d'aménagement du bourg concernant les 5 tranches de travaux.

Une rencontre a eu lieu le 26 janvier avec les représentants du Conseil Départemental, Mme Teyssou et M. Martinez, pour étudier le financement et les aides possibles. Le choix a été fait de demander la subvention de l'état (DETR) pour les travaux de la première tranche (place de l'église côté forge) qui s'étalera sur 2 ans. Le montant prévisionnel des travaux est de 128 280 TTC ce qui donne à charge de la commune 40 640 € x 2, une fois l'aide de l'état déduite (47 000 €).

Le conseil municipal délibère à l'unanimité.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le choix du bureau d'études va faire l'objet d'un groupement de commande piloté par la commune de Condat sur Ganaveix. Ce groupement de commande concerne 7 communes. Le planning retenu pour le choix du bureau d'études prévoit le lancement de la consultation à la mi-mars et une audition des candidats retenus le 9 mai 2016.

La Direction départementale des Territoires accompagne les différentes étapes de ce calendrier.

Le coût prévisionnel des études nécessaires à la construction du dossier PLU de chacune des communes est estimé à 180 000 €. 75 % de ce montant sera partagé entre les 7 communes, les 25 % restant au prorata du nombre d'habitants de chaque commune. Orgnac devrait participer à hauteur de 21 000 €, ce montant étant pour partie subventionnable.

Le document final distinguera 4 zones :

- Une zone agricole non constructible pour des bâtiments qui ne présentent pas de lien avec l'agriculture.
- Une zone urbaine définie par la voie publique et raccordée à l'eau et à l'électricité.
- Une zone à urbaniser : zone urbaine en devenir.
- Une zone naturelle et forestière.

Au moins 3 objectifs guideront la réflexion préalable à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

- Promouvoir toutes les actions pour faciliter l'accueil de nouveaux habitants
- Protéger l'espace agricole
- Définir des espaces à urbaniser (priorité au lotissement).

AUTRES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est prononcé sur les propositions de délibération suivantes :

- Demande subvention au conseil départemental pour :
 - La rénovation du logement de l'ancienne poste
 - L'entrée de la cour de la mairie
 - La rénovation du mur du cimetière

Vote favorable à l'unanimité

- Demande de subvention DETR (état) pour le renforcement des douches du stade

Vote favorable à l'unanimité

- Frais de cantine pour les enfants d'Orgnac scolarisés à Vigeois : 1€ 50 par enfant et par repas

Vote : 6 pour 1 contre 3 abstentions.

- Sortie classe de neige pour 4 enfants scolarisés à Vigeois : coût 793,50 €

Vote favorable à l'unanimité

➤ Frais de scolarité à Objet : 2 x 315 €
Vote favorable à l'unanimité

➤ La Communauté de Communes du Pays d'Uzerche paiera la contribution au SDIS et à la Mission locale.
Vote favorable à l'unanimité

➤ Convention pour envoyer les délibérations dématérialisées avec la société SITEC
Vote favorable à l'unanimité

➤ Maintien de la facture d'eau d'un administré (problème de relevé)
Vote favorable à l'unanimité

INFORMATIONS SUR LES EVENEMENTS ET FAITS MAJEURS DE LA VIE COMMUNALE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL (7 Décembre 2015)

- Inauguration de la bibliothèque le 14 décembre 2015 en présence de Mme Dessus, députée, des conseillers départementaux Mme Reliat et M. Fronty, du représentant du président du Conseil Départemental, des artisans, du conseil municipal et de la population.
- Un projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche a été signé en décembre ; une rencontre a eu lieu avec deux représentants de « Territoires » pour recueillir nos souhaits de développement
- Les eaux du bourg : deux assemblées générales de l'association ont respectivement eu lieu les 21 janvier et 5 février et le président est aujourd'hui démissionnaire. Il y a lieu de reconstruire un lien suffisant entre tous les foyers directement concernés par cet équipement qui fait partie) part entière du patrimoine communal. La municipalité s'emploiera à rétablir l'alimentation en eau de la fontaine de la place.
- La réunion cantonale du Conseil Départemental s'est déroulée à Vigeois le 9 février. Chaque commune a exposé ses projets.
- La distribution du Bulletin municipal aura lieu avec un peu de retard (début février).
- Randonnée de quads sur la commune. La commune a été sollicitée par 2 associations :
 - L'amicale motocycliste allasacoise : l'autorisation a été validée par le conseil municipal moyennant 2 obligations :
 - La visite du circuit avec un membre de l'association quelques jours avant le passage du 27 mars.
 - La modification de l'itinéraire dans la traversée du bourg.
 - Le quad trochois pour un passage les dimanches 28 février et 20 mars.
La demande a été acceptée par le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h30 suite à la convocation du 8 mars 2016.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Philippe BRAVARD, Nathalie MATHIEU, Pierre FAUCHER, Brigitte MARSAC, Françoise MOMMELE.

Excusés : Sébastien SAGNE (procuration), Pierre PARVEAU (procuration)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 FEVRIER 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Les comptes administratifs 2015 ont été présentés par Madame CHANCY trésorière.

Budget principal de la commune

- Section de fonctionnement

Recettes : 215 190.01 € Dépenses : 175 809.27 €
Résultat : 39 380.74 € Report année 204 : 167 204.42 €
Excédent total : 206 585.16 €

- Section d'investissement

Recettes : 53 322.63 € Dépenses : 62 875.74 €
Résultat : - 9 553.11 € Report année 2014 : - 29 550.37 €
Déficit total : - 39 103.48 €
RAR dépenses : 7 800 € RAR Recettes : 20 993.06 Résultat RAR : 13 133.06 €
Résultat cumulé : - 25 970.42 €

Total résultat cumulé : 180 614.74 € (année 2014 : 167 204.62 €)

Budget service de distribution d'eau potable et assainissement

- Section d'exploitation

Recettes : 65 936.36 € Dépenses : 65 092.96 €
Résultat : 843.40 € Report 2014 : 9 635.88 €
Résultat cumulé : 10 479.28 €

- Section d'investissement

Recettes : 88 872.88 € Dépenses : 16 898.32 €
Résultat : 71 974.56 € Report année 2014 : - 35 336.38 €
Excédent : 36 638.18 €

Total résultat cumulé : 47 117.46 €

Budget du lotissement

- Section de fonctionnement

Recettes : 4 660.06 € Dépenses : 4 660.06 €

- Section d'investissement

Recette : 0 ; Dépenses : 47 876.03 €
Report année 2014 : - 2 506.22 €
Déficit total : - 50 382.31 €

Total résultat cumulé : - 50 382.31 €

Les comptes administratifs 2015 sont approuvés à l'unanimité.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

La préparation des budgets primitifs s'est appuyée sur plusieurs réunions : réunion de bureau le 4 février ; réunion de la commission travaux le 29 février ; réunion de la commission finance le 29 février et le 7 mars.

Les opérations d'investissement programmées sur l'année 2016 concernent :

- Budget principal de la commune

- o Travaux de la voirie : route de ROUFFIGNAC et route de COMBORN.
- o Elargissement de l'entrée de la cours de la mairie.
- o Ouverture d'une sortie sur l'enceinte du cimetière côté nord.
- o Stade : intervention sur la capacité de production d'eau chaude (douches) et assainissement de l'aire de jeu (tranche supplémentaire).
- o Aménagement du bourg : 1^{er} tranche de travaux avec la réfection de la place de l'église et le déplacement des toilettes publiques.

- Budget du service de distribution d'eau potable et assainissement

- o Raccordement des nouvelles toilettes publiques

Le conseil municipal à l'unanimité s'est prononcé pour la reconduction des taux communaux (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti).

Les budgets primitifs suivants ont été présentés au conseil municipal.

Budget principal de la commune

- Section de fonctionnement

Recettes : 197 195.86 € Résultat de fonctionnement reporté : 180 614.74 €
Total recettes : 377 810.60 €
Total dépenses : 377 810.60 €

- Section investissement

Recettes : 184 371.62 € Reste à réaliser de l'année précédente : 20 933.06 €
Total recettes : 20 304.68 €
Dépenses votées au titre du présent budget : 158 401.20 €
Reste à réaliser de l'année précédente : 7 800.00 €
Report de l'année précédente : 39 103.48 €

Total dépenses : 205 304.68 €

Ce budget primitif du budget principal est adopté à l'unanimité.

Budget du service de distribution d'eau potable et assainissement

- Section d'exploitation
Recettes : 65 273.75 € Report n-1 : 10 479.28 €
Total recettes : 75 753.03 €
Total dépenses : 75 753.03 €
- Section investissement
Recettes : 52 625.55 € Report n-1 : 36 638.18 €
Total recettes : 89 263.73 €
Dépenses : 89 263.73 €

Ce budget primitif du budget du service de l'eau potable et assainissement est adopté à l'unanimité.

Budget du lotissement

- Section de fonctionnement
Recettes : 140 218.31 € Dépenses : 140 2148.31 €
- Section d'investissement
Recettes : 136 988.31 €
Dépenses : 86 615.00 € Report n-1 : 50 373.31 €
Total dépenses : 136 988.31 €

Le budget primitif du budget du lotissement est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX DIVERS

Dans le programme prévisionnel automne – hiver 2015/2016, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Démoussage du mur d'enceinte de la mairie et de l'ancienne poste
- Restauration du logement d'ancienne poste par l'entreprise CHAGNEAU (3 543,24 €).
- Abattage des cyprès de Leyland du terrain de tennis et remplacement par des lauriers (180 €).
- Plantation de lauriers en bordure du grillage du nouveau cimetière (438.90 €).
- Nettoyage de l'espace vert du lotissement du poteau : évacuation des souches par Yves GLOUTON et remise en état des fossés de la voirie communale (3682.50 €).
- Démolition de l'arbre situé à proximité du logement communal du bourg.
- Pose d'une main courante à l'escalier d'accès à la cour de la mairie.
- Fauchage et débroussaillage du périmètre immédiat de la station de pompage.
- Elagage de la haie de la route du cimetière et au village du Puy Mirol.
- Pose d'une dalle à l'arrière du préau de la cours de l'ancienne école d'Orgnac (côté ouest).

VOIRIE

Le programme prévisionnel des travaux de voirie suite au devis de l'entreprise FREYSSINET est le suivant : Route de Comborn 2 572.50 € HT - Route de Rouffignac 3 242.00 € HT.

STADE

Les interventions programmées sur l'année 2016 concernent :

L'alimentation en eau chaude : renforcement envisagé de la capacité du chauffe-eau. L'étude est en cours et l'opération pourrait bénéficier d'un soutien financier de l'état (crédit DETR).

L'assainissement de l'aire de jeu. L'opération de drainage sera poursuivie dans les conditions de 2015 : location d'une trancheuse et pose des drains par le meilleur nombre de personnes volontaires selon la disponibilité de chacun.

ECLAIRAGE DU LOTISSEMENT

Le branchement EDF pour le lotissement du Poteau pourrait être subventionné à 50% par la Fédération pour le devis ERDF de 1 255.97 € TTC.

BIBLIOTHEQUE

Son fonctionnement s'appuie sur des bénévoles qui ont établi un planning horaire d'ouverture, le lundi de 14h30 à 16h 30, le mercredi de 15h à 17h les semaines impaires, et le samedi de 10h à 12h les semaines paires. Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le règlement intérieur de la bibliothèque et la création d'une régie pour encaisser les cotisations annuelles. Sandrine FAUREL est nommée régisseuse.

AMENAGEMENT DU BOURG

Le cahier des charges de consultation pour le choix du maître d'œuvre doit être établi par Corrèze Ingénierie. Il propose de modifier la tranche de l'aménagement du balcon plus le déplacement de la fontaine en réduisant le coût de l'aménagement paysager. Cela permettrait de réaliser une opération plus aboutie.

Le début des travaux devrait commencer avant la fin de l'année 2016.

Paul FREYSSINET a rendu compte de l'assemblée générale de Corrèze Ingénierie qui s'est déroulée le 11 mars 2016 (nouveau découpage géographique du département et nomination de Monsieur Jean-Pierre MARTINEZ, nouveau chef de service).

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Les comptes administratifs du syndicat ont dégagé un excédent de 740 000 € en 2015.

Les interventions prévues en 2016 sont les suivantes :

- Renforcement de la basse tension aux Fombiarnes et à Mialet.
- Dissimulation de la basse tension dans le Bourg
- Eclairage public (lotissement du Poteau).
- Renforcement à Rouffignac et chez Wardle dans le Bourg.

Le conseil approuve à l'unanimité la participation aux frais de fonctionnement du Syndicat pour 2016 pour un montant de 2 488 €.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

L'assemblée générale du Pays d'Art et d'Histoire s'est déroulée le 12 mars 2016 ; Brigitte MARSAC et Françoise MOMMELE étaient présentes. Une augmentation de cotisation a été décidée ; les communes paieront 0.60 € par habitant. Le programme des visites d'été a été établi ; une visite des vitraux à Orgnac est prévue le 10 août.

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

Une réunion a eu lieu le 14 mars 2016 à la mairie de Condat-sur-Ganaveix en présence des représentants de la D.D.T. pour faire le point sur les documents à joindre au dossier pour lancer la consultation. Le cabinet choisi pourrait commencer les études assez rapidement (juin). La consultation sera lancée le 21 mars.

Une délibération est prise à l'unanimité pour l'achat du logiciel EDIGEO pour la numérisation et la consultation du cadastre.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

Le conseil municipal délibère à l'unanimité en faveur du nombre de conseillers communautaires suite à la rectification de la préfecture ; ces derniers passent donc de 30 à 29 (la commune d'Espartignac perd un conseiller).

DIVERS

- Indemnité des maires : la loi des finances oblige les maires des communes de moins de 1 000 habitants à toucher intégralement les indemnités de fonction.
- Une cérémonie pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants installés dans la commune depuis 2015 aura lieu le vendredi 29 avril à 18h en présence du conseil municipal, des personnels et des présidents des associations ; des invitations leur seront adressées. Lors de cette rencontre un livre « Orgnac sur Vézère et son église Saint Martial » sera offert à chaque foyer.
- Le contrat de travail de Sandrine FAUREL a été renouvelé en C.D.I. à partir du 1^{er} avril.
- Monsieur Roger POUGET a fait don à la bibliothèque d'Orgnac de plusieurs exemplaires de ses ouvrages. Le conseil municipal lui exprime ses vifs remerciements.
- Paul FREYSSINET rend compte de la visite de la commission de sécurité à la salle polyvalente ; dorénavant il faudra faire signer une convention avec le contrat à chaque location qui nomme un responsable de la sécurité.
- Une visite du projet de méthanisation de la Courtine a eu lieu le 16 mars 2016 sur le terrain en présence du propriétaire, de Biogaz, de la D.D.T. et du paysagiste conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h30 suite à la convocation du 17 mai 2016.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Philippe BRAVARD, Nathalie MATHIEU, Pierre FAUCHER, Brigitte MARSAC, Sébastien SAGNE, Pierre PARVEAU

Excusée : Françoise MOMMELE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 MARS 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU BOURG

Le 13 mai, la commission des travaux a validé les propositions qui figureront dans le dossier de consultation du choix du maître d'œuvre. Les secteurs 1 et 2 place de l'église côté forge et côté balcon figureront dans ce dossier pour un montant de 128 000 € (moins 30 % du montant estimé par le bureau d'études).

Le déplacement des toilettes publiques constituera la première opération et les travaux d'aménagement de la place (côté forge et côté balcon) devraient se dérouler sur les années 2017 et 2018.

Au niveau du financement une dotation d'un montant de 42 760 € au titre des travaux d'aménagement d'espaces publics a été sollicitée auprès de l'état.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal s'est prononcé pour la nouvelle orientation concernant le calendrier des travaux et leur financement.

Corrèze Ingénierie et les partenaires financiers de cette opération (état, et conseil départemental) seront rencontrés dans les meilleurs délais avant de lancer la consultation concernant la recherche d'un maître d'œuvre.

EGLISE

Les travaux de restauration des contreforts, de mise aux normes électriques et de réfection de la voûte sont estimés entre 80 000 € et 100 000 €. Ce montant reprend les différents devis établis ces deux dernières années.

La contribution financière de la commune ne peut être que très limitée au vu de sa capacité budgétaire et des investissements en cours (aménagement du bourg). C'est pourquoi l'Association des Amis de l'Eglise Saint Martial d'Ornac sur Vézère (AESMOV) à l'occasion de sa dernière assemblée générale a opté pour la recherche d'autres sources de financement et le recours au mécénat en particulier.

Avec cette perspective le CAUE de la Corrèze sollicité par la commune et l'AESMOV préconise l'appui d'un cabinet de maîtrise d'œuvre. Cette démarche a déjà été faite en 2010 et la commune va se rapprocher des 2 bureaux qui avaient déposé à cette époque un dossier de candidature de maîtrise d'œuvre. De la réponse de ces bureaux dépendra la suite qui sera donnée à ce dossier.

S'agissant du mobilier, il a été convenu de mettre en attente la restauration du retable. La restauration des peintures murales du chœur de l'église (devis fait en novembre) sera subventionné à hauteur de 60 % par le conseil départemental pour un montant de 3750.00 € HT.

Une délibération est prise à l'unanimité pour adresser le dossier de demande de subvention.

Pour le vitrail endommagé, l'atelier Loire doit nous fournir un devis ; un contact sera pris ensuite avec l'assurance.

PLAN LOCAL D'URBANISME

L'audition des 3 candidats a eu lieu à Condat sur Ganaveix.

Les subventions seraient les suivantes : 15 000 € / commune + 25% du coût + 2 000 € pour l'environnement + 2 à 3 000 € de subvention pour les 2 communes concernées par Natura 2000.

En définitive le montant financier à la charge de notre commune serait de l'ordre de 6 000 €.

ACHAT DE MATERIEL

Deux devis ont été fournis pour l'achat d'une tondeuse/débroussailleuse :

- 1^{er} Doussaud : 1 374€ H.T.
- 2^{ème} Menue Culture 2 666 € H.T. – 800€ de reprise = 1 866 € H.T

Une délibération est prise à l'unanimité pour le second devis qui correspond au matériel le mieux adapté aux besoins de la commune.

Un nettoyeur vapeur d'une valeur de 113 € sera acheté chez Bordas (dans le cadre des préconisations du document unique de sécurité au travail).

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Modification des statuts : le syndicat prend la compétence pour enfouir les lignes téléphoniques avec les lignes électriques ; 5 communautés de communes qui adhéraient au syndicat le quittent pour permettre aux communes d'adhérer individuellement.

Une délibération est prise à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

La réunion communautaire du 7 avril a été présidée par Bernard ROUX, vice-président. Une dotation communautaire de solidarité de 8 076€ sera versée à la commune d'Ornac.

Le conseil municipal est sensible à cette nouvelle orientation qu'il approuve à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

- Depuis avril plusieurs fuites ont été constatées sur le réseau d'eau ; l'intervention de la SAUR n'a pas été concluante ; les opérations de recherche continuent, plusieurs vannes ont été posées ; il reste un secteur d'environ 400 m à sonder.

- Bibliothèque : une conférence sur le kaolin et autres sujets aura lieu le 3 juin à 18h animée par l'écrivain limousin Jean-Paul Romain Ringuier.
- Le 26 avril : une réunion a eu lieu à Vigeois pour manifester l'opposition des communes concernant la fermeture de la perception de Vigeois et la disparition d'un service de proximité ; une rencontre est prévue avec M. Combe, maire de Tulle.
- Le 29 avril la rencontre avec les nouveaux habitants d'Orgnac s'est déroulée dans une bonne ambiance.
- Les travaux du stade les 2 et 3 mai ont bénéficié de l'aide de nombreux bénévoles.
- La cérémonie du 8 mai s'est déroulée dans de bonnes conditions, suivie du traditionnel repas à la salle polyvalente.
- Rallye du Limousin le 17 juin ; le départ de la seconde étape aura lieu aux Fombiardes.
- Nicolas REYNAL a demandé sa réintégration ; son poste étant désormais occupé par Christian BOUTOT, titulaire, sa demande de réintégration sur le ½ poste de la commune ne peut normalement pas être acceptée. Une réponse écrite a été adressée à l'intéressé.
- Le logement de la poste ayant été rénové il peut désormais être mis en location.
- La demande d'aliénation d'un chemin communal présentée par Florian GUILLARD est approuvée à l'unanimité. Un contact sera pris avec un commissaire enquêteur conformément à la procédure réglementaire.
- Pierre PARVEAU est à la recherche d'un terrain pour construire un bâtiment forestier. A ce jour, sa démarche n'a pas abouti et il est candidat pour acheter une portion de la parcelle appartenant à la commune, située en face de l'ancienne poste.
Sa demande obtient l'accord de principe du conseil municipal. Dès lors, il y a lieu de donner suite à ce dossier : proposition d'un prix du m², et prise en compte de la réglementation en vigueur concernant la construction de bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2016

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h 30 suite à la convocation du 27 juin 2016.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Philippe BRAVARD, Pierre FAUCHER, Françoise MOMMELE

Excusés : Brigitte MARSAC, Nathalie MATHIEU, Pierre PARVEAU (pouvoir à M. DANDALEIX), Sébastien SAGNE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 MAI 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le bureau d'études retenu par le groupement de commandes est la société URBADOC.

Le coût restant à charge de la commune s'élève à 5 808 € HT. Une subvention supplémentaire d'environ 2 000 € pourra être consentie au titre de Natura 2000.

Le conseil délibère à l'unanimité

AMENAGEMENT DU BOURG

Le choix du maître d'œuvre fait l'objet d'une consultation qui a été reportée afin de bien connaître les diverses tranches de travaux : montant et financement respectifs de l'état et du conseil départemental.

A cette fin une réunion s'est tenue à Tulle la 23 juin au conseil départemental en présence du service de l'aide aux communes et de Corrèze Ingénierie.

Le dossier de consultation fera état d'un montant total prévisionnel de 349 950 € calqué sur l'estimation qui ressort de l'étude préalable.

- Les travaux 2016-2017 qui concernent la place côté forge et toilettes sont évalués à 106 900 € HT dont 64 140 € à la charge de la commune et une aide de l'état de 42 760 €.
- Les travaux 2018-2019-2020 des autres secteurs (place côté balcon, côté portail, jardin en terrasses et vallon) ont un montant de 243 050 € HT et seront financés pour 50 % par le conseil départemental au titre de l'aménagement de l'espace public.

En matière de déroulement de chantier, les travaux de « la place côté balcon », seront conduits dans la continuité des travaux de « la place côté forge ».

Le conseil délibère à l'unanimité.

TRAVAUX DE L'EGLISE

Une rencontre est prévue le 17 juillet avec M. JUDINAUD, architecte, qui avait présenté un projet en 2010 auquel la municipalité n'avait pas donné suite ; seront présents M. le maire et Jean. POUGET, président de l'association des amis de l'église qui participe à la concertation et au financement éventuel.

TRAVAUX DU STADE

La collecte de l'eau de drainage côté est de l'aire de jeu a justifié la pose d'un drainage collecteur.

Après cette intervention plus de la moitié de l'aire de jeu est aujourd'hui drainée.

S'agissant de la remise en état des vestiaires, le plancher sera remplacé par une dalle de béton.

D'ores et déjà, cette opération s'appuie sur la participation active de bénévoles accompagnés dans leur aide par le président du club. La charge qui revient à la commune se limite à la fourniture de matériaux (béton).

Ces travaux seront suivis du renforcement de l'alimentation en eau chaude par l'équipement d'un chauffe-eau complémentaire qui sera installé avant la mi-août.

TRAVAUX

L'élargissement de l'entrée de la mairie a reçu un bon accueil. D'ici l'automne des finitions seront exécutées.

S'agissant de la voirie les travaux à Comborn et Rouffignac sont terminés. Des interventions ont eu lieu dans le bourg.

La création d'une ouverture dans le mur d'enceinte côté sud du cimetière est toujours programmé.

FEDERATION D'ELECTRIFICATION

Une réunion a eu lieu le 24 juin à Saint Solve ; des travaux de raccordement et enfouissement de la basse tension sont prévus à Rouffignac et aux Fombiarden. Le déplacement du transformateur du bourg est pris en compte.

Une rencontre entre la fédération et E.D.F. est prévue le 8 juillet pour faire baisser le coût du raccordement au lotissement du Poteau ; le branchement est prévu en octobre avec une subvention de 50%

RESEAU D'EAU

La recherche des fuites sur le réseau d'eau a nécessité plusieurs interventions qui ont été couronnées de succès. Ces fuites avaient un impact financier de l'ordre de 700 € par mois.

Concernant les Eaux du Bourg et la fontaine de la place, une fuite a été repérée mais une autre doit être recherchée dans les meilleurs délais.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

Le 6 juin a eu lieu l'élection du président de la communauté de communes, Michel DUBECH, ainsi que des 6 vice-présidents responsables des différentes commissions.

Le 4 juillet a eu lieu la 1^{ère} réunion. Parmi les différents sujets abordés, il a été acté le principe d'une couverture totale du territoire par la fibre optique.

La commune a par ailleurs été dotée d'une aide de solidarité territoriale d'un montant de 8076 €.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VEZERE (S.I.A.V)

Le S.I.A.V. s'est réuni le 23 juin à La Chapelle aux Brocs ; la municipalité était représentée par Pierre PARVEAU et Miléna LOUBRIAT.

Plusieurs décisions ont été prises par l'assemblée : création d'un site internet, validation du régime indemnitaire RIFSEEP, achat d'un 2^{ème} véhicule, convention entre le S.I.A.V. et l'agglo de Brive concernant la voie verte. La participation financière des communes s'élèvera à 0.21€ / habitant.

Prochaine réunion en septembre/octobre à Perpezac le Noir ; Orgnac pourrait se proposer pour accueillir une réunion ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

- Rallye du Limousin : tout s'est bien passé, On ne peut pas passer sous silence le temps consacré par les élus pour son organisation. Une dégradation de la route au Bois de Bourzat a été signalée au Conseil Départemental.
- Fête locale : la manifestation s'est déroulée sans problème ; bonne fréquentation des randonnées ; feu d'artifice très apprécié. Le repas a réuni environ 150 convives.
- Aliénation chemin de Vaynas : le commissaire enquêteur ouvrira l'enquête le 15 juillet.
- A.I.I.D.A.H. (portage des repas à domicile) : l'assemblée générale, qui s'est déroulée le 5 juillet, a décidé la révision des statuts et l'augmentation de la participation des bénéficiaires →9.40 €/ jour (ce qui correspond à 1 repas et ½)
- Location du logement de la poste à partir du 1^{er} août.
- Admissions en non-valeurs : 408.17 € correspondant à différentes factures d'eau non réglées.
Le conseil délibère à l'unanimité.
- Projet de vente d'un terrain communal d'environ 70 ares à Pierre. PARVEAU au Roulet. Il y a lieu de connaître les conditions requises pour la construction d'un bâtiment à usage forestier. Un responsable de la Direction Départementale des territoires viendra sur place pour étudier le dossier. La commune se rapproche de l'organisme « Territoires » et d'autres sources d'information pour établir un prix de vente au m² que le service des domaines ne communique plus.
- Réintégration de Nicolas REYNAL suite à sa demande. Cette demande de réintégration ne peut être retenue, le poste étant aujourd'hui pourvu.
- Congés annuels. Le tableau des congés annuels du personnel est présenté au conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2016

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h30 suite à la convocation du 8 septembre 2016.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Philippe BRAVARD, Pierre FAUCHER, Françoise MOMMELE, Nathalie MATHIEU, Pierre PARVEAU, Sébastien SAGNE

Excusée : Brigitte MARSAC (procuration Françoise MOMMELE)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 JUILLET 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

STADE

Les travaux de rénovation des vestiaires se sont déroulés les 12 et 13 juillet. Ce sont les employés municipaux et une équipe de bénévoles qui ont coulé le béton pour refaire le plancher. Ces mêmes bénévoles ont repeint l'intérieur et utilisaient une peinture offerte par la société ZOLPAN. Une fois de plus le conseil municipal, le maire remercie chaleureusement tous ceux qui ont apporté leur contribution qui participe à une bonne image de ce club auquel la commune demeure attachée.

Le trottoir cimenté autour des vestiaires n'est pas terminé ; le ciment a été commandé par la mairie qui s'engage à terminer les travaux.

Au niveau des équipements, il y a lieu de signaler que la capacité de production d'eau chaude a été renforcée. Le 23 septembre une réunion est prévue au stade entre l'électricien, l'employé municipal et les dirigeants du Club (CAO) pour établir une conduite à tenir en cas de panne électrique. Sébastien. SAGNE fait remarquer qu'à l'occasion d'un précédent conseil un autre professionnel devait être consulté concernant le chauffe-eau.

AMENAGEMENT DU BOURG

Paul FREYSSINET fait un résumé de l'avancement du dossier.

Le comité de pilotage s'est réuni le 16 septembre pour l'ouverture des plis : 3 dossiers ont été reçus en mairie (11 demandes de dossier).

Les travaux concernant une tranche ferme, place côté forge et côté balcon sont programmés sur 2 ans (2017 et 2018).

Corrèze Ingénierie va analyser les trois dossiers.

Monsieur le maire a contacté M. LEHUGET pour des précisions concernant le montant (élevé) de ses honoraires. Une rencontre pourrait s'envisager avec les candidats.

TOILETTES PUBLIQUES

Le coût du projet établi par Corrèze Ingénierie est de 21 000 €. La commune est dans l'attente d'un avant-projet que doit proposer le cabinet DELPECH.

TRAVAUX DE L'EGLISE

En 2009, une étude avait été réalisée pour un diagnostic de tous les travaux à réaliser. Deux cabinets avaient répondu à l'appel (dont le cabinet JOUDINAUD d'Excideuil) mais la municipalité n'avait pas donné suite.

Après la rencontre avec le CAUE, un contact a été repris avec le cabinet JOUDINAUD (plusieurs interventions ont été réalisées sur de petites églises en Dordogne et en Corrèze). Il s'est rendu sur place le 13 juillet pour établir un programme global.

Le coût de l'étude est de 7 900 € pour l'avant-projet sommaire (contenu technique et chiffrage) que la commune va prendre en charge, conformément à la délibération prise par le conseil municipal. On peut prétendre à une subvention dès le début des travaux programmés. La demande sera faite par le cabinet qui intégrera le coût de l'étude dans les subventions.

L'Association des Amis de l'Eglise Saint Martial d'Ornac sur Vézère (AESMOV) prévoit une prise en charge des travaux (appel à mécénat...).

VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL

Après consultation avec plusieurs organismes pour respecter les différentes procédures (Direction Départementale des Territoires (DDT), Préfecture, Domaines, Communauté de Communes du pays d'Uzerche, Territoires...), les Domaines ont établi un prix de 3,15 € le m² pour le terrain dont Pierre PARVEAU est acquéreur.

L'intervention d'un géomètre est nécessaire pour délimiter un chemin de 7m de large pour desservir les parcelles situées au-dessus. Les honoraires du géomètre seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité. Pierre PARVEAU n'a pas été associé à cette délibération.

ALIENATION DU CHEMIN DE VAYNAS

Le prix de vente proposé est de 3,15 € le m². Monsieur GUILLARD se charge de contacter le géomètre pour arpenter le terrain. Un contact sera pris par nos soins avec Madame CHEMIN pour établir l'acte administratif de vente.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité.

LOTISSEMENT

Monsieur le maire a eu un entretien avec le Crédit Agricole concernant le remboursement de l'emprunt en cours. Une proposition a été faite pour emprunter 85 000 € au taux de 1,2% sur 15 ans. Une décision sera prise avant le 15 décembre ; en attendant d'autres propositions seront étudiées.

DIVERS

- Manifestations de l'été : le concert de l'association AESMOV s'est bien passé ; le vide-greniers s'est bien déroulé. Pour l'année prochaine, il est prévu en mairie une rencontre avec les associations organisatrices pour préparer cette manifestation.
- ERDF : l'enfouissement de la ligne électrique haute tension dans le bourg sera réalisé avant le printemps 2017. Cette opération pourra être couplée avec d'autres opérations d'enfouissement (ligne basse tension, téléphone) qui restent à définir dans les meilleurs délais.
- Eaux du bourg : les fuites ont été réparées ; la fontaine a coulé un temps puis s'est arrêtée de nouveau ; d'autres fuites seraient à l'origine du problème.
- Eboulement à Comborn : Une visite des lieux avec l'entreprise Jean Marie FREYSSINET a déjà été faite. Un contact va être pris avec l'architecte des Bâtiments de France. La réalisation des travaux est conditionnée par le coût de cette intervention.
- Prêt des tables et bancs de la forge : une fiche de prêt est établie à la mairie ; l'enlèvement et le retour se feront aux heures d'ouverture de la mairie. Une note d'information paraîtra dans le bulletin municipal. Les serrures des portes de la forge ont été changées.
- Document unique de sécurité : le document a été mis à jour ; Il prévoit des formations concernant la manipulation des extincteurs, et la taille des végétaux, l'achat de cisailles et d'un taille-haie (devis de MENUIE CULTURE de 264 €)
- Une décision modificative (DM) est prise concernant le Fonds National de Péréquation des Ressources (FPIC) pour un montant de 721 €.
- Le conseil municipal autorise le maire à signer l'acompte pour la peinture des volets du logement de la poste à M. CHAGNEAU

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2016

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h 30 suite à la convocation du 6 octobre 2016.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Présents : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Pierre FAUCHER, Nathalie MATHIEU, Pierre PARVEAU, Sébastien SAGNE

Excusés : Françoise MOMMELE (procuration B. MARSAC) Philippe BRAVARD (procuration M. LOUBRIAT)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

L'entreprise SOCAMA doit chiffrer le coût du raccordement de la ligne basse tension du bourg qui profiterait des travaux d'enfouissement de la ligne haute tension.

L'opération serait subventionnée à hauteur de 50 % par la fédération du syndicat d'électrification. Le conseil municipal se prononce pour un accord de principe.

Une délibération est prise à l'unanimité concernant les 47 communes qui rejoignent le Syndicat suite à la démission des Communautés des Communes auxquelles elles adhèrent.

PLAN D'AMENAGEMENT DU BOURG

Le conseil municipal s'est prononcé sur le choix du maître d'œuvre. La consultation faisait état d'une opération d'un montant de 325 450 € soit 70 % du coût de l'étude préalable.

La commission d'appel d'offres réunie le 16 septembre 2016 a pris connaissance des candidatures des 3 dossiers reçus.

Le 6 octobre Corrèze Ingénierie a présenté son classement :

- Bureau d'études SALTUS répond en partie à la commande (classement valeur technique : 2ème – classement prix : 1^{er})
- Bureau d'études DEJANTE ne répond pas à la commande (classement valeur technique et prix : 3^{ème}).
- Bureau d'études « Après la pluie » répond à la commande (classement technique : 1^{er} – classement prix : 2^{ème}).

Après négociation « Après la pluie » a abaissé le coût de sa prestation (coût de la maîtrise d'œuvre proche de 10 % du montant des travaux. La proposition a été retenue à main levée par la commission.

Le conseil municipal a délibéré pour ce choix à l'unanimité.

Le début des travaux est envisagé pour la fin du 1^{er} semestre 2017.

TOILETTES PUBLIQUES

Le cabinet DELPUECH a envoyé un plan qui fait suite aux propositions de Corrèze ingénierie. Une estimation financière est attendue du cabinet DELPUECH.

Le document d'urbanisme préalable au début des travaux sera préparé par la mairie.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Une réunion a eu lieu le 22 septembre avec le cabinet URBADOC –TOULOUSE et les représentants des 7 communes.

Quatre documents figureront dans le PLU

- Le diagnostic : état de la commune → ses forces, ses faiblesses, consommation de l'espace ces 10 dernières années
- Le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD), projet des 10 prochaines années, rénovation, construction, nouvelles maisons etc.
- Le document habitat, transport, déplacement
- Le règlement graphique. A la fin de l'étude le territoire sera zoné.

Une nouvelle délibération plus détaillée pour préciser les objectifs est prise à l'unanimité ; elle annule et remplace la précédente de 2015.

Une réunion d'information pour toute la population se tiendra le 9 février 2017 à 18h à Ornac (les communes de St. Ybard et Salon la Tour y seront associées). Chaque exploitant agricole sera reçu individuellement en mairie par l'expert qui est chargé de l'agriculture ; le 29 novembre une réunion se tiendra à la salle polyvalente à 10h avec les exploitants pour préparer le diagnostic agricole.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

La situation financière présente un excédent de 485 000€. Des investissements sont prévus à la zone de Beausoleil.

Il est créé un Centre Intercommunale d'Action Sociale (CIAS).

Le projet de territoire est adopté à l'unanimité.

L'élargissement de la communauté de communes pourrait se faire soit avec le Pays de Tulle soit avec Vézère-Monédières 1000 Sources - Pompadour-Lubersac.

LOTISSEMENT DU POTEAU

Trois établissements bancaires ont été contactés pour une proposition de prêt : la Banque Populaire, le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole. La proposition retenue est celle du Crédit Agricole avec un taux de 1,10% pour une durée de 15 ans.

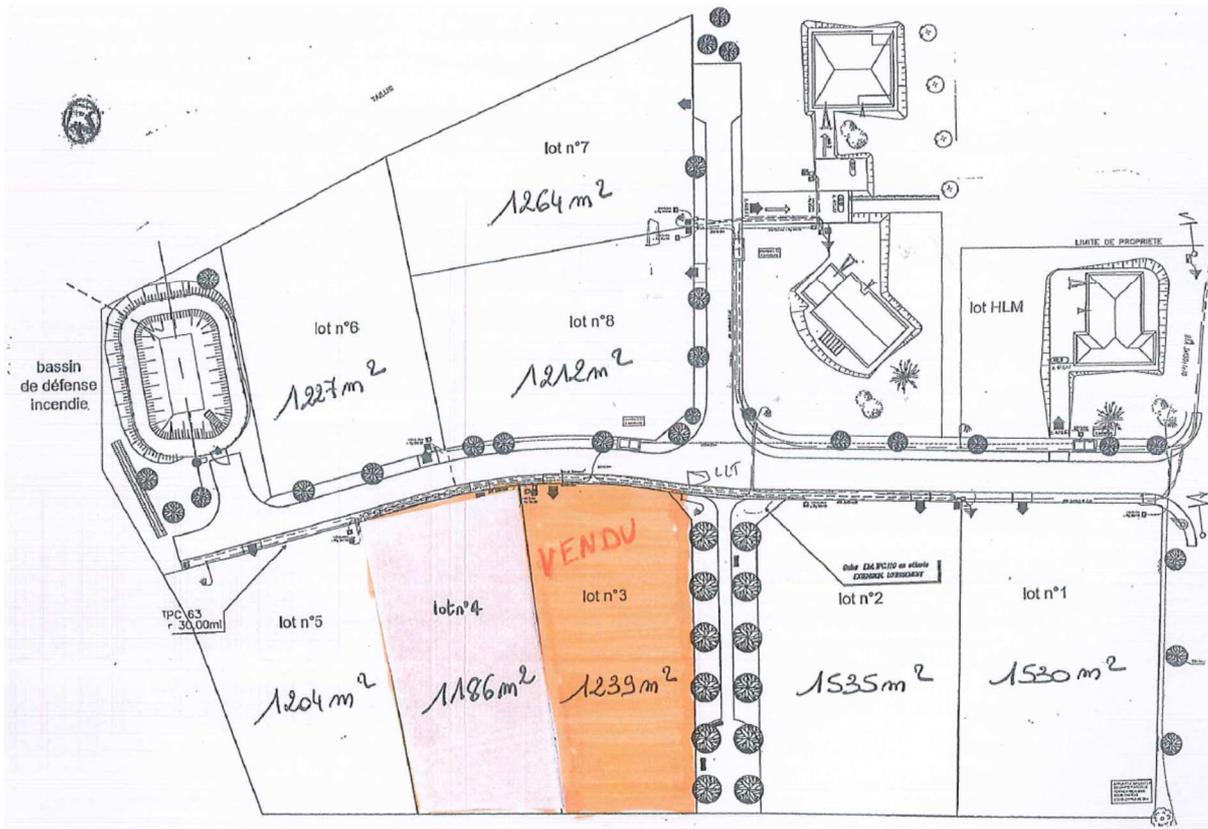
DIVERS

- Une réunion d'information a eu lieu au stade le 23 septembre concernant la remise en service du chauffe-eau en cas de besoin.
- L'enfouissement de la ligne haute tension est en cours et devrait être terminée dès cette fin d'année pour notre commune.
- Une fuite sur le réseau d'eau au Roulet a été réparée. La fontaine dans le bourg coule à nouveau.
- Eboulement à Comborn : une visite sur les lieux s'est déroulée avec J.M. Freyssinet et Mme Guérin (Bâtiments de France) qui va soumettre à sa hiérarchie, la proposition de renforcement des contreforts du château.
- Délibération à l'unanimité pour renouveler le contrat concernant le photocopieur ; la commune conserve le même matériel avec un coût inférieur de location.
- Proposition pour augmenter le prix de l'eau de 3% soit 1.13 €
Délibération : 9 pour 2 abstentions.
- Vente de mobilier communal : l'inventaire des meubles à vendre sera communiqué dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune. La commission appel d'offres examinera les propositions. Le bénéfice sera versé au CCAS.
- Manifestations à venir :
 - o Concours de soupes le 23 octobre à la salle « Paul Comby ».
 - o Cérémonie du 11 novembre sur la place.
 - o Bourses aux plantes le 12 novembre à la Forge.
 - o Formation le 1^{er} décembre, dispensée par le GRETA sur la manipulation des extincteurs se tiendra pour le personnel communal ; les présidents des associations de la commune pourront y participer. Ils seront informés par courrier.
 - o Repas des aînés offert par le CCAS le 4 décembre salle « Paul Comby ».
 - o Loto du rugby le 17 décembre salle « Paul Comby ».
 - o Vœux du maire le 21 janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

ORGNAC-SUR-VEZERE

LOTISSEMENT DU POTEAU

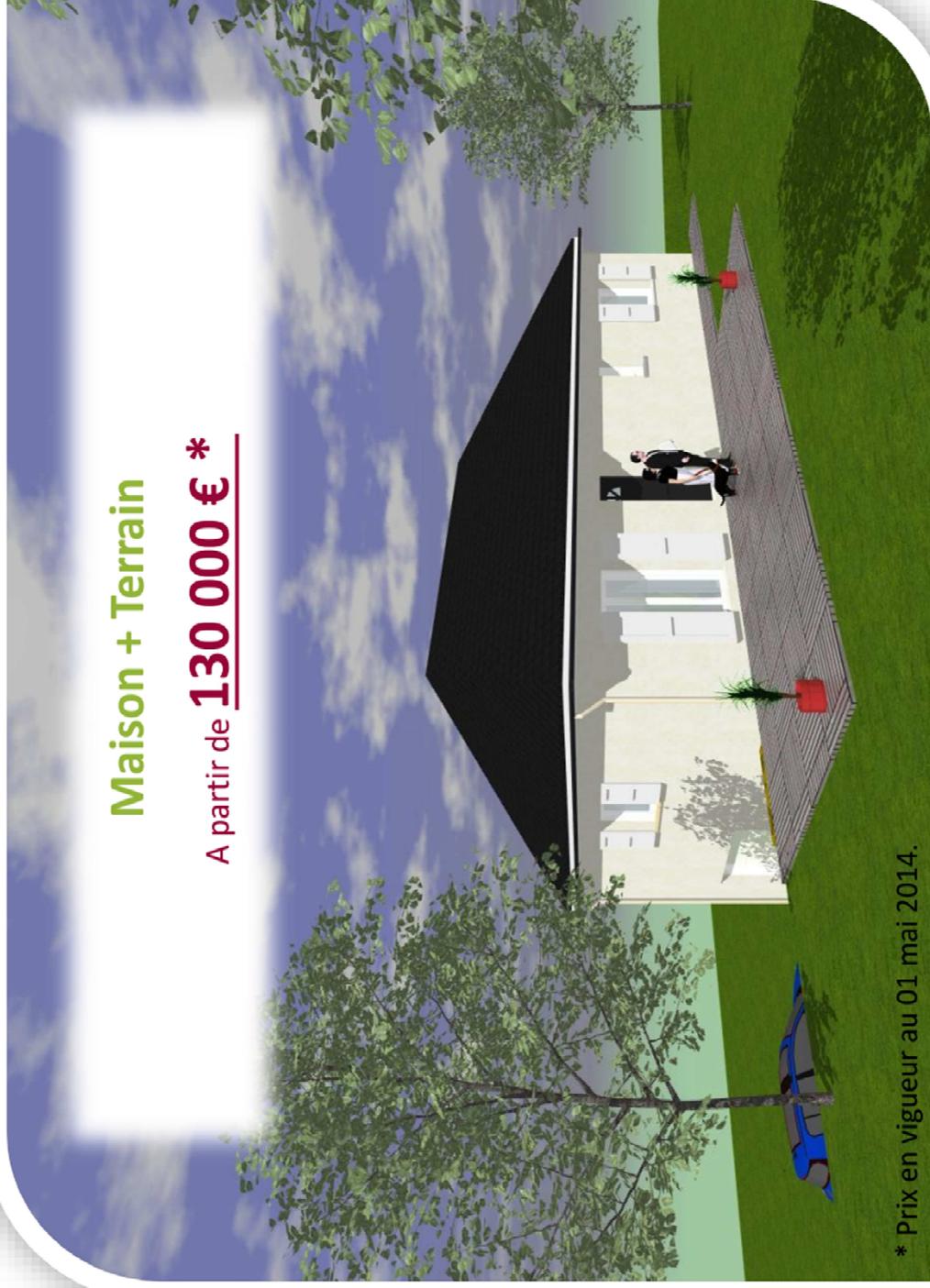


Lots Disponibles		
N° lot	Superficie	Prix
1	1530 m ²	14 841,00 €
2	1535 m ²	14 889,50 €
3	1239 m ²	VENDU
4	1186 m ²	11 504,20 €
5	1204 m ²	11 678,80 €
6	1227 m ²	11 901,90 €
7	1264 m ²	12 260,80 €
8	1212 m ²	11 756,40 €

ORGNAC-SUR-VEZERE - « Au Poteau » - 1200 m²

Maison + Terrain

A partir de **130 000 € ***



* Prix en vigueur au 01 mai 2014.

Caractéristiques :

- ✓ Sur Sous-sol
- ✓ Pompe à Chaleur
- ✓ Cuisine ouverte
- ✓ 3 Ch
- ✓ 1 SdB
- ✓ 1 WC
- ✓ **81 m²**
- ✓ 1 Garage
- ✓ **93 m²**

COREB
construction rénovation

4 avenue Pierre Sémard - 19100 Brive-la-Gaillarde

Tel : 05 55 86 10 10
Fax : 05 55 88 14 15

www.coreb19.fr
contact@coreb19.fr